

## **Comité du programme et budget**

**Trente et unième session**  
**Genève, 7 – 11 septembre 2020**

### **RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2018-2019 ÉTABLI PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)**

*établi par le Secrétariat*

1. Le rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI a été établi par la Division de la supervision interne (DSI) en vue de contribuer à assurer la fiabilité et l'authenticité du rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 (document WO/PBC/31/6). Il contient les principaux résultats, conclusions et recommandations de la Division découlant de l'exercice de validation.

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 établi par la DSI (document WO/PBC/31/7).

[Le rapport de validation établi par la DSI suit]



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES .....	3
LISTE DES PROGRAMMES DE L'OMPI TELS QUE DÉFINIS DANS LE RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EN 2018-2019.....	4
RÉSUMÉ.....	5
1. INTRODUCTION.....	7
2. OBJECTIFS DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI .....	7
3. PORTEE ET METHODOLOGIE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI .....	8
4. OBSERVATIONS RELATIVES A LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI .....	10
5. VUE D'ENSEMBLE DU CADRE D'EXÉCUTION.....	18
6. CONCLUSIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE .....	23
7. RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE .....	24
8. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES RAPPORTS DE VALIDATION ANTÉRIEURS .....	25
ANNEXES .....	27

### ANNEXES

ANNEXE I – Résultats de l'enquête dans le cadre de la validation du rapport sur la performance en 2018–2019

ANNEXE II – Évaluations de la validation, y compris classement

ANNEXE III – Définition des critères de validation

ANNEXE IV – Réunions d'échantillonnage

ANNEXE V – Cadre de validation

## LISTE DES SIGLES

<b>ACE</b>	Comité consultatif sur l'application des droits
<b>CATI</b>	Centre d'appui à la technologie et à l'innovation
<b>CDIP</b>	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
<b>DGRH</b>	Département de la gestion des ressources humaines
<b>DSI</b>	Division de la supervision interne
<b>ÉIE</b>	Évaluation de l'indicateur d'exécution
<b>EPM</b>	Gestion des performances de l'Organisation
<b>IE</b>	Indicateur d'exécution
<b>IPSAS</b>	Normes comptables internationales pour le secteur public
<b>OCIS</b>	Organe consultatif indépendant de surveillance
<b>OMPI</b>	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
<b>PBC</b>	Comité du programme et budget
<b>PCT</b>	Traité de coopération en matière de brevets
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PMSDS</b>	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
<b>RE</b>	Résultat escompté
<b>SMART</b>	Précis, mesurable, réaliste, pertinent et assorti de délais
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>WPR</b>	Rapport sur la performance de l'OMPI

## LISTE DES PROGRAMMES DE L'OMPI TELS QUE DÉFINIS DANS LE RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EN 2018-2019

Programme 1 – Droit des brevets
Programme 2 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques
Programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes
Programme 4 – Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques
Programme 5 – Système du PCT
Programme 6 – Système de Madrid
Programme 7 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
Programme 8 – Coordination du Plan d'action pour le développement
Programme 9 – Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés
Programme 10 – Pays en transition et pays développés
Programme 11 – Académie de l'OMPI
Programme 12 – Classifications internationales et normes
Programme 13 – Bases de données mondiales
Programme 14 – Services d'accès à l'information et aux savoirs
Programme 15 – Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle
Programme 16 – Économie et statistiques
Programme 17 – Promotion du respect de la propriété intellectuelle
Programme 18 – Propriété intellectuelle et défis mondiaux
Programme 19 – Communications
Programme 20 – Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs
Programme 21 – Direction générale
Programme 22 – Gestion des programmes et des ressources
Programme 23 – Gestion et mise en valeur des ressources humaines
Programme 24 – Services d'appui généraux
Programme 25 – Technologies de l'information et de la communication
Programme 26 – Supervision interne
Programme 27 – Services de conférence et services linguistiques
Programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes
Programme 30 – Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises
Programme 31 – Système de La Haye
Programme 32 – Système de Lisbonne

## RÉSUMÉ

1. L'OMPI procède chaque année à une évaluation de l'exécution de ses programmes, conformément à un cadre d'exécution approuvé. Lors de deux derniers exercices biennaux, le rapport sur la performance de l'OMPI a été restructuré et rationalisé de manière à inclure des informations plus détaillées et transparentes sur les questions financières et l'exécution du programme. Ce rapport établi par la Division de la supervision interne (DSI) est une validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément au programme de supervision de la DSI pour 2020. Il s'agit du sixième exercice de validation du rapport sur la performance de l'OMPI entrepris par la Division de la supervision interne depuis 2008. Les objectifs de cette validation sont les suivants :

- a) vérifier, d'une manière indépendante, la fiabilité et l'authenticité de l'information contenue dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019; et
- b) assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport antérieur de validation du rapport sur l'exécution du programme au moyen de preuves documentaires et autres à des fins de confirmation.

2. La validation portait notamment sur une évaluation des données relatives à l'exécution pour un indicateur d'exécution sélectionné au hasard pour chacun des programmes tel que consigné dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019. La validation comprenait également des conclusions générales sur les progrès accomplis en matière d'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats au cours de l'exercice biennal considéré<sup>1</sup>. Pour la première fois, deux indicateurs d'exécution ont été retenus pour un même programme – un pour le programme 20 (Bureaux extérieurs) et un autre pour le programme 20 (Relations extérieures et partenariats). Il s'agissait de mieux rendre compte de l'activité des bureaux extérieurs dans l'exercice de validation.

3. Les principaux résultats positifs de cet exercice de validation, fondé sur un échantillon de 32 données relatives à l'exécution sélectionnées de façon aléatoire, peuvent être résumés comme suit :

- a) 31 données relatives à l'exécution (97%) ont été jugées pertinentes et utiles en 2018-2019, soit une hausse de 7% par rapport à l'exercice biennal 2016-2017 (28 données relatives à l'exécution, soit 90%);
- b) 30 données relatives à l'exécution (94%) ont été jugées exactes et vérifiables, contre 25 données relatives à l'exécution (81%) en 2016-2017;
- c) 31 données relatives à l'exécution (97%) ont été considérées comme collectées efficacement et aisément accessibles, contre 26 données relatives à l'exécution (84%) en 2016-2017; et
- d) le nombre de données relatives à l'exécution ayant fait l'objet d'une auto-évaluation exacte de leur code de couleurs est passé à 32 (100%) au cours de l'exercice biennal 2018-2019, contre 26 (84%) en 2016-2017.

4. La validation a permis de recenser un cas dans lequel des améliorations peuvent être apportées. Les données relatives à l'exécution n'ont pas rempli quatre des six critères de validation et n'ont rempli que partiellement les deux autres.

5. Un aperçu des indicateurs d'exécution au cours des deux derniers exercices montre que ces derniers ont continué à être rationalisés et affinés. Le nombre d'indicateurs d'exécution

---

<sup>1</sup> Le nombre total de données relatives à l'exécution à l'examen est de 32 pour 31 programmes.

pour l'exercice 2018-2019 a diminué de 3%, passant de 287 en 2016-2017 à 279. Si le nombre total d'indicateurs d'exécution affiche 8 indicateurs de moins, un examen plus détaillé montre que le libellé d'environ 92 de ces indicateurs (33%) a été modifié lors de l'établissement du programme et budget pour 2018-2019. Ces modifications ont été notamment apportées afin d'améliorer la formulation des indicateurs d'exécution et de les lier aux résultats escomptés, de fusionner certains indicateurs d'exécution ou de les ventiler à des fins de transparence. Au cours des deux derniers exercices biennaux, des efforts n'ont cessé d'être déployés afin de rationaliser le cadre de gestion axée sur les résultats en réduisant le nombre de résultats escomptés. Au cours de l'exercice 2018-2019, le nombre de résultats escomptés s'est élevé à 38, soit un de moins que lors de l'exercice 2016-2017.

6. L'enquête menée auprès des chefs de programmes et des suppléants responsables de la production de rapports sur l'exécution des programmes montre que 81% des participants estiment que le cadre de gestion axée sur les résultats est élaboré de manière participative et constructive, ce qui le rend utile; que la gestion des risques est conforme aux risques pris en considération dans le cadre de gestion axée sur les résultats (93% des participants); que le cadre est approprié et pertinent pour atteindre les objectifs stratégiques de l'OMPI (82% des participants); et qu'il est utile pour la reddition de comptes aux États membres (74% des participants).

7. S'il convient d'admettre que les résultats de l'enquête reflètent la perception des chefs de programme et des suppléants qui ont répondu, il est néanmoins pertinent d'étudier et, le cas échéant, d'examiner de manière approfondie les facteurs à l'origine de ces différentes perceptions, dont certaines sont résumées ci-après.

8. La DSI réitère l'importance de la participation et de la responsabilisation totales des programmes dans ce processus, afin d'obtenir leur adhésion et leur engagement. L'enquête a montré que 48% des participants ont indiqué ne pas avoir d'indicateurs, d'objectifs et de niveaux de référence moindres et plus SMART pour l'exercice biennal 2018-2019. En outre, environ 52% des participants ont indiqué que la sélection de leurs indicateurs et la qualité des données s'étaient améliorées depuis le dernier exercice de validation.

9. En outre, les résultats de l'enquête montrent que 35% des participants ont indiqué avoir recensé un ou deux indicateurs d'exécution qui ne sont pas bien définis ou qui ne sont pas pertinents pour leurs activités de programme. Douze pour cent des participants ont recensé 3 à 5 indicateurs d'exécution qui ne sont pas bien définis ou qui ne sont pas pertinents pour leurs activités de programme. Cela indique la nécessité de continuer d'apporter des conseils techniques aux programmes, notamment une aide à l'élaboration d'indicateurs SMART<sup>2</sup> et d'outils appropriés pour acquérir des données pertinentes à reproduire sur les indicateurs. Cela permettra de s'assurer de l'utilité du cadre de gestion axée sur les résultats pour mesurer les progrès réalisés, les succès escomptés et la prise de décisions en ce qui concerne les programmes.

10. Par ailleurs, 50% des participants ont indiqué qu'ils utilisaient les indicateurs d'exécution à des fins de gestion courante. L'utilisation des indicateurs d'exécution et des résultats connexes à des fins de gestion est un objectif fondamental de l'intégration des pratiques de gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation. De même, si 66% des participants estiment que le cadre de gestion axée sur les résultats présente une utilité pour mesurer les progrès réalisés, les succès escomptés et la prise de décisions en ce qui concerne les programmes, 23% estiment que l'on pourrait faire davantage à cet égard. Des efforts supplémentaires devraient être déployés afin de faire mieux connaître l'utilité du cadre de gestion axée sur les résultats en tant qu'outil de gestion.

---

<sup>2</sup> SMART : précis, mesurable, réaliste, pertinent et assorti de délais.

11. Enfin, 48% des participants ont estimé que les outils et systèmes de suivi étaient facilement accessibles aux programmes (42% en 2016-2017). De même, 48% des participants ont estimé que les autres programmes partageaient en temps opportun des données utiles à des fins de suivi et d'établissement de rapports. Ces résultats indiquent qu'il est possible d'institutionnaliser davantage une culture de partage des connaissances et de promouvoir l'utilisation des outils et procédures en vigueur visant à favoriser le partage des connaissances.
12. Une recommandation issue de la validation du rapport 2016-2017 a été entièrement mise en œuvre, une autre a été partiellement mise en œuvre, et deux ne sont plus applicables car les indicateurs d'exécution concernés ont été abandonnés. Les recommandations des précédentes validations (2014-2015 et 2012-2013) ont toutes été mises en œuvre et clôturées.
13. La DSI ne fait aucune recommandation officielle à la suite de cette validation, mais continuera à veiller à la mise en œuvre complète des recommandations en suspens issues du précédent rapport de validation. En outre, le suivi des principaux points soulevés dans ce rapport et des résolutions proposées sera assuré au moyen des audits et évaluations prévus ultérieurement, en particulier l'audit et l'évaluation combinés du cadre de gestion axée sur les résultats à l'OMPI, prévus au cours de la seconde moitié de l'exercice biennal 2020-2021.

## **1. INTRODUCTION**

14. Le programme et budget approuvé dessine le cadre permettant de mesurer chaque année l'exécution du programme au sein de l'Organisation. À cette fin, le rapport sur la performance de l'OMPI est établi et soumis chaque année au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI. Depuis l'exercice biennal 2016-2017, le rapport sur la performance de l'OMPI a été rationalisé et remanié, fusionnant l'ancien rapport de gestion financière et le rapport sur l'exécution du programme. Chaque programme de l'OMPI autoévalue la mesure dans laquelle les indicateurs d'exécution ont été atteints et en rend compte. La Division de l'exécution des programmes et du budget vérifie et regroupe les rapports des différents programmes pour établir le rapport sur la performance de l'OMPI.
15. Il s'agit de la sixième validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI réalisée par la DSI. Dans le cadre de cette validation, il a été tenu compte des différentes données communiquées aux fins du rapport sur la performance de l'OMPI par les programmes de l'OMPI tels qu'ils sont définis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

## **2. OBJECTIFS DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI**

16. Les objectifs de cet exercice de validation sont les suivants :
  - a) Vérifier de manière indépendante la fiabilité et l'authenticité des informations contenues dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019; et
  - b) assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport de validation précédents au moyen de preuves documentaires et autres à des fins de confirmation.
17. La validation inclut également des observations générales et des propositions relatives au renforcement du cadre de gestion axée sur les résultats, y compris en ce qui concerne la responsabilisation au service des résultats au sein de l'OMPI.



### 3. PORTEE ET METHODOLOGIE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

18. Dans les précédents exercices de validation menés par la DSI, il était généralement procédé à une analyse approfondie des données relatives à l'exécution d'un indicateur d'exécution sélectionné de façon aléatoire pour chaque programme tel que défini dans le rapport sur la performance de l'OMPI. Toutefois, pour la première fois, deux indicateurs d'exécution ont été retenus pour le programme 20 – l'un portant sur les relations extérieures et les partenariats, et l'autre expressément consacré aux bureaux extérieurs de manière à prendre pleinement en considération ces derniers. Au total, 32 indicateurs d'exécution<sup>3</sup> ont été évalués dans le cadre de l'exercice de validation.

19. Les critères utilisés pour valider les données relatives à l'exécution communiquées dans les différents rapports sur la performance de l'OMPI n'ont pas été modifiés, à des fins de cohérence<sup>4</sup>. En outre, l'exercice de validation visait à évaluer l'exactitude du code de couleurs utilisé pour rendre compte de la réalisation des objectifs fixés pour les indicateurs d'exécution. Des explications détaillées sur les critères de validation figurent à l'annexe III du présent rapport.

20. La validation inclut une analyse des preuves documentaires combinée à des entrevues par Skype™ et par téléphone avec les principaux fonctionnaires responsables du suivi et de l'élaboration des rapports au regard des 32 indicateurs d'exécution sélectionnés de façon aléatoire.

#### A) INFORMATIONS PRESENTEES A L'AVANCE

21. Dans le cadre des travaux préparatoires à l'exercice de validation du rapport sur la performance, les informations suivantes ont été diffusées avant le lancement de l'exercice de validation :

- a) un courrier électronique, daté du 4 février 2020 et adressé à l'ensemble des chefs de programme de la Division de l'exécution des programmes et du budget, fournissant des lignes directrices et des délais pour l'établissement et la soumission des contributions au rapport sur la performance de l'OMPI; et
- b) un mémorandum du directeur de la DSI daté du 25 mars 2020, adressé à l'ensemble des chefs de programme, indiquant les étapes et les dates clés de l'exercice de validation indépendant.

#### B) ÉCHANTILLONNAGE ALEATOIRE

22. Le personnel de la DSI a organisé des réunions sur Skype™ afin de faciliter la tâche des membres de l'Équipe de haute direction ou de leurs suppléants ou représentants désignés chargés de sélectionner de façon aléatoire les indicateurs d'exécution à valider pour chaque programme. L'annexe IV du présent rapport fournit la liste des fonctionnaires ayant participé à la sélection aléatoire des indicateurs d'exécution. Les indicateurs d'exécution sélectionnés de façon aléatoire représentent 11,5% (32 sur 279) du nombre total d'indicateurs pour l'exercice biennal 2018-2019. Des mesures ont été prises pour exclure les indicateurs sélectionnés lors du précédent exercice de validation. En outre, deux indicateurs ont été retenus pour le

<sup>3</sup> Deux indicateurs d'exécution ont été retenus pour le programme 20.

<sup>4</sup> Les critères sont les suivants : données pertinentes et utiles; suffisantes et détaillées; collectées efficacement et aisément accessibles; exactes et vérifiables; présentées dans les délais; et claires et transparentes.

programme 20 – un pour les bureaux extérieurs, et un autre pour les relations extérieures et les partenariats. Les évaluations de validation pour chaque indicateur d'exécution sélectionné de façon aléatoire figurent à l'annexe II du présent rapport.

23. L'équipe de validation a organisé des réunions sur Skype™ pour débattre des données relatives à l'exécution utilisées pour assurer le suivi et rendre compte des progrès au regard des indicateurs d'exécutions sélectionnés, et a procédé aux validations sur la base de preuves vérifiables et de justificatifs.

#### C) ENQUETE SUR LE DISPOSITIF DE GESTION AXEE SUR LES RESULTATS DE L'OMPI

24. Dans le cadre de l'exercice de validation du rapport sur la performance, la DSI a mené une enquête<sup>5</sup> auprès de 118 chefs de programme, suppléants, ainsi que d'autres personnes chargées de rendre compte de la performance, dans le but de recueillir leur retour d'information sur la gestion axée sur les résultats au sein de l'OMPI. Au total, 48 fonctionnaires (41%) ont répondu à l'enquête.

#### D) REUNIONS DE VALIDATION ET EVALUATIONS DE VALIDATION INDIVIDUELLES DES PROGRAMMES

25. La DSI s'est entretenue ou a organisé des réunions Skype™ avec les fonctionnaires chargés de rendre des comptes au regard des indicateurs d'exécution afin d'avoir une meilleure compréhension de l'utilisation des informations relatives au rapport sur la performance de l'OMPI et de la mise en œuvre des précédentes recommandations de validations.

26. Le travail de terrain en vue de la validation a eu lieu entre le 6 avril et le 12 juin 2020 et a notamment consisté en des réunions Skype™ et des vérifications des documents et des preuves électroniques fournies par les programmes.

#### E) LIMITES

27. Comme ce fut le cas lors des précédents exercices biennaux, la principale limite de la validation est liée à la méthode adoptée et utilisée par la DSI, qui consiste à analyser uniquement un échantillon sélectionné de façon aléatoire parmi l'ensemble d'indicateurs d'exécution. Cela pourrait conduire à des constatations et des conclusions ne reflétant pas nécessairement l'intégralité du cadre de gestion axée sur les résultats à l'OMPI. Toutefois, malgré les limites, l'échantillonnage aléatoire reste la méthode la plus appropriée pour évaluer de façon suffisamment approfondie et raisonnable la qualité des données relatives à l'exécution. Ces limites comprennent les contraintes de temps, le maintien de la cohérence et de la comparabilité entre les précédents exercices de validation. Des précisions sur l'échantillon d'indicateurs d'exécution sélectionné de façon aléatoire figurent à l'annexe V.

#### F) ÉTAT D'AVANCEMENT DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES PRECEDENTES VALIDATIONS

28. Une recommandation issue de la validation du rapport 2016-2017 a été entièrement mise en œuvre, une autre a été partiellement mise en œuvre, et deux ne sont plus applicables car les

---

<sup>5</sup> Les résultats de l'enquête font l'objet de l'annexe I du présent rapport.

indicateurs d'exécution concernés ont été abandonnés. Les recommandations des précédentes validations (2014-2015 et 2012-2013) ont toutes été mises en œuvre et clôturées.

#### **4. OBSERVATIONS RELATIVES A LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI**

##### **A) PRINCIPAUX ACQUIS**

29. Un certain nombre de réalisations majeures liées à la gestion de l'exécution des programmes et au cadre de gestion axée sur les résultats au cours de l'exercice biennal 2018-2019 peuvent être résumées comme suit :

- a) le rapport 2018-2019 sur la performance de l'OMPI a été amélioré grâce à des tableaux de bord remaniés relatifs aux objectifs stratégiques, comprenant un aperçu des performances par résultat escompté. En outre, le rapport de situation 2019 concernant les fonds fiduciaires a été renforcé afin de fournir une vue d'ensemble des principaux résultats obtenus au regard des fonds fiduciaires en 2019;
- b) une nouvelle section consacrée aux points forts du Plan d'action pour le développement, ainsi que des explications sur l'utilisation du budget, qui ont été unifiées au niveau de l'Organisation;
- c) les processus de gestion axée sur les résultats ont continué à être améliorés afin d'ancrer une culture axée sur les résultats et de renforcer le cycle de performance de l'OMPI. Parmi les mesures qui ont été mises en place, on peut notamment citer : i) l'organisation systématique de séances d'information sur la gestion axée sur les résultats de l'OMPI destinées à tous les nouveaux hauts fonctionnaires (à partir du grade P5); ii) le renforcement du suivi des performances et des résultats; et iii) le recours à des analyses plus approfondies de la mise en œuvre des programmes de travail afin de favoriser la prise de décisions en connaissance de cause;
- d) en 2018-2019, le cadre de gouvernance de la gestion de projets a été défini, ce qui s'est traduit par l'amélioration de la méthode de gestion de projet pour le portefeuille de projets du plan-cadre d'équipement. En outre, une formation complète à la gestion de projet, entièrement liée à la grille d'évaluation des résultats de l'OMPI, a été mise en place et la planification de projets a été davantage intégrée au cycle de performance de l'OMPI;
- e) la mesure du niveau de "satisfaction" à l'égard des services et des activités de l'OMPI a été normalisée, ce qui a permis, pour la première fois, de présenter les résultats sous la forme d'un indice global et fiable de satisfaction des clients. À l'avenir, le cadre normalisé de satisfaction de la clientèle et l'échelle équilibrée seront appliqués à toutes les enquêtes de satisfaction de la clientèle de l'OMPI (services de propriété intellectuelle, programmes et manifestations de renforcement des capacités); et
- f) le nombre de résultats escomptés en 2018-2019 a diminué, s'élevant à 38 contre 39 au cours du précédent exercice biennal. En outre, le nombre d'indicateurs d'exécution est passé à 279 en 2018-2019 contre 287 en 2016-2017.

##### **B) OBSERVATIONS GENERALES**

30. Les résultats des évaluations de validation individuelles des programmes, effectuées sur la base des 32 indicateurs d'exécution sélectionnés de manière aléatoire et de leurs données

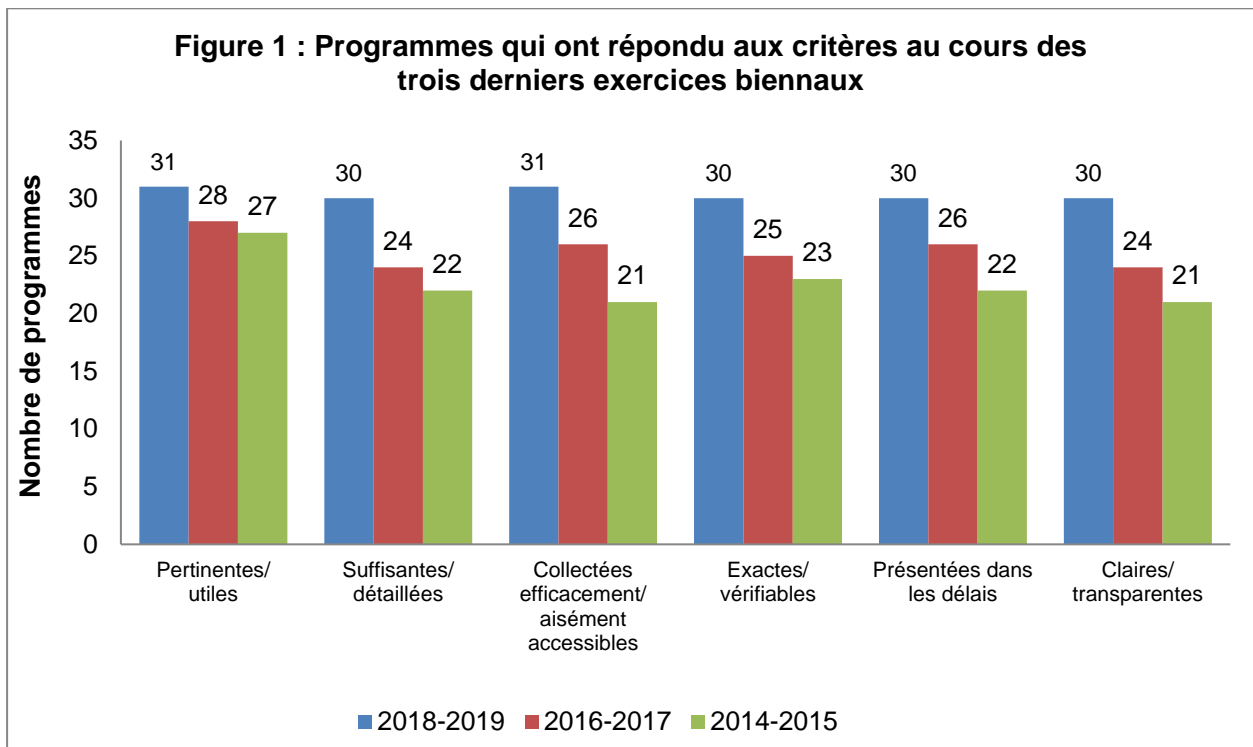
relatives à l'exécution portant sur 31 programmes (deux indicateurs d'exécution ont été retenus pour le programme 20) ont donné lieu aux observations générales suivantes.

31. Après avoir validé les données relatives à l'exécution et les informations utilisées pour rendre des comptes au regard des indicateurs d'exécution, les points forts les plus importants recensés ont été les suivants :

- a) 31 données relatives à l'exécution (97%) ont été jugées pertinentes et utiles en 2018-2019, soit une hausse de 7% par rapport à l'exercice biennal 2016-2017 (28 données relatives à l'exécution, soit 90%);
- b) 30 données relatives à l'exécution (94%) ont été jugées exactes et vérifiables, contre 25 données relatives à l'exécution (81%) en 2016-2017;
- c) 31 données relatives à l'exécution (97%) ont été considérées comme collectées efficacement et aisément accessibles, contre 26 données relatives à l'exécution (84%) en 2016-2017; et
- d) le nombre de données relatives à l'exécution ayant fait l'objet d'une auto-évaluation exacte de leur code de couleurs est passé à 32 (100%) au cours de l'exercice biennal 2018-2019, contre 26 (84%) en 2016-2017.

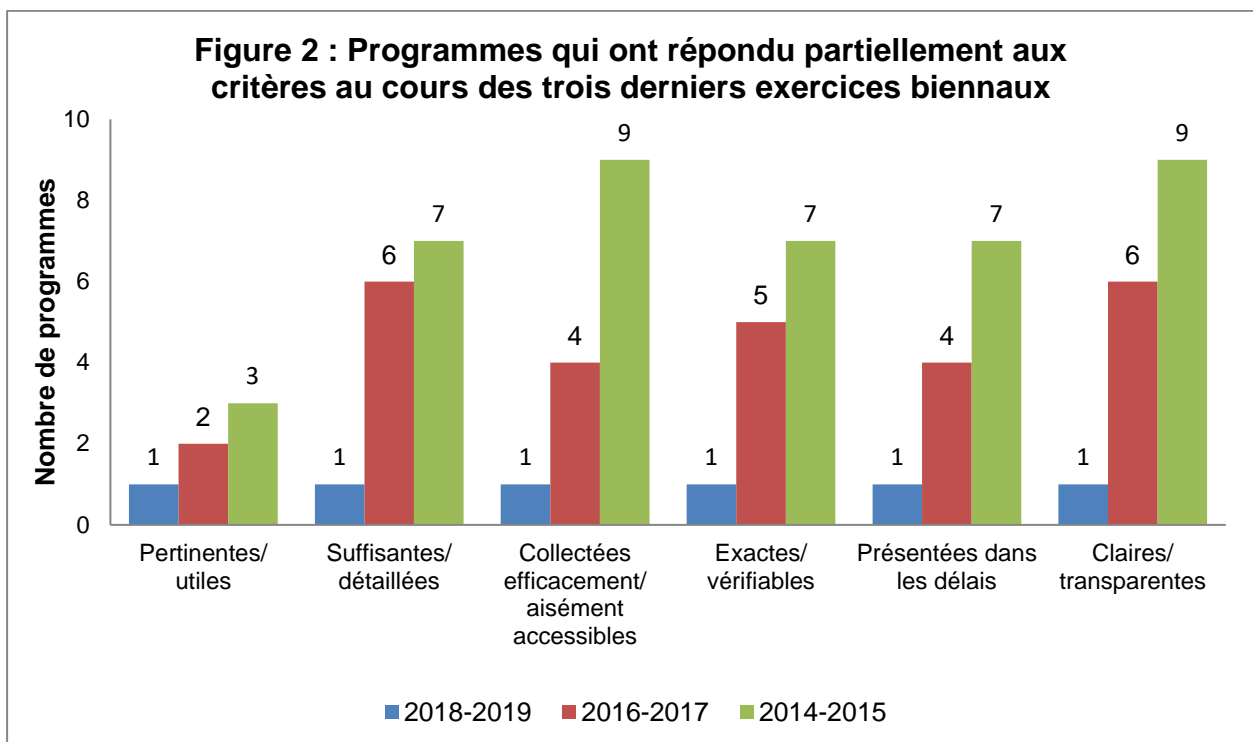
32. La qualité globale des données relatives à l'exécution a augmenté par rapport à la validation précédente. L'évaluation de tous les six critères de validation est égale ou supérieure à 94%. Auparavant, seuls quatre des six critères de validation faisaient l'objet d'une évaluation supérieure à 80%. La validation a recensé un cas où il existe des possibilités d'amélioration. Les données relatives à l'exécution ne répondaient pas à quatre des six critères de validation, et ne répondaient que partiellement aux deux autres critères.

33. La formulation d'indicateurs d'exécution pour certains programmes pourrait être encore améliorée, afin de mieux mesurer l'exécution et le degré d'obtention des résultats escomptés respectifs. À titre indicatif, 35% (29% pour l'exercice biennal 2016-2017) des participants à l'enquête sur le cadre de gestion axée sur les résultats ont indiqué qu'ils avaient recensé un à deux indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents pour leurs programmes et 12% (6% pour l'exercice biennal 2016-2017) ont recensé entre trois et cinq indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents. Les figures ci-dessous (1 à 4) comparent la qualité des critères de validation au cours des trois derniers exercices biennaux.



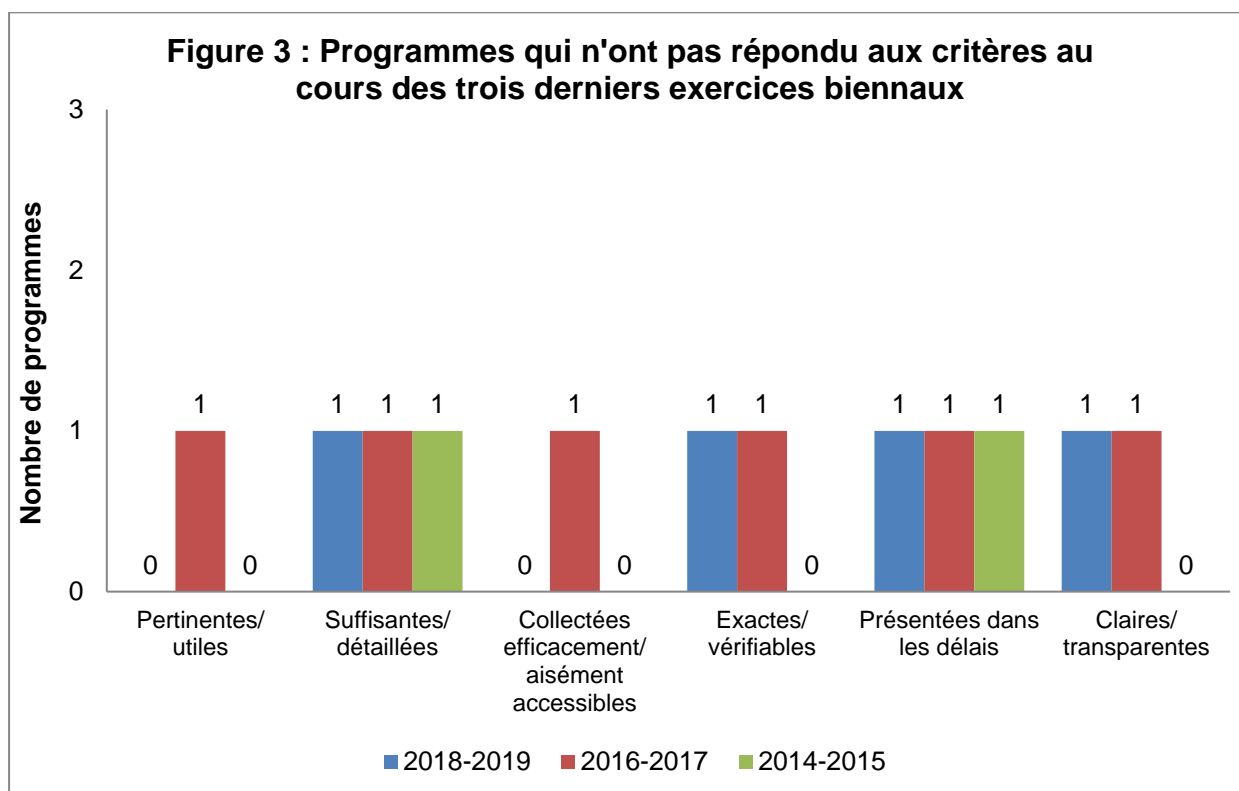
Source : données compilées par la DSI

34. La figure 1 ci-dessus compare le nombre de données relatives à l'exécution ayant suffisamment rempli les critères de validation durant les trois derniers exercices biennaux. Par rapport à l'exercice biennal précédent, les résultats obtenus pour les six critères se sont améliorés.



Source : données compilées par la DSI

35. Comme il ressort de la figure 2 ci-dessus, le nombre de programmes ayant fourni des données relatives à l'exécution ne répondant que partiellement aux critères a diminué par rapport à l'exercice biennal précédent.



Source : données compilées par la DSI

36. Par rapport à l'exercice biennal précédent, le nombre de données relatives à l'exécution ne répondant pas aux critères de validation est resté stable dans la plupart des cas, sauf en ce qui concerne les critères "pertinentes et utiles" et "collectées efficacement et aisément accessibles", qui ont été améliorés par rapport à l'exercice biennal précédent.

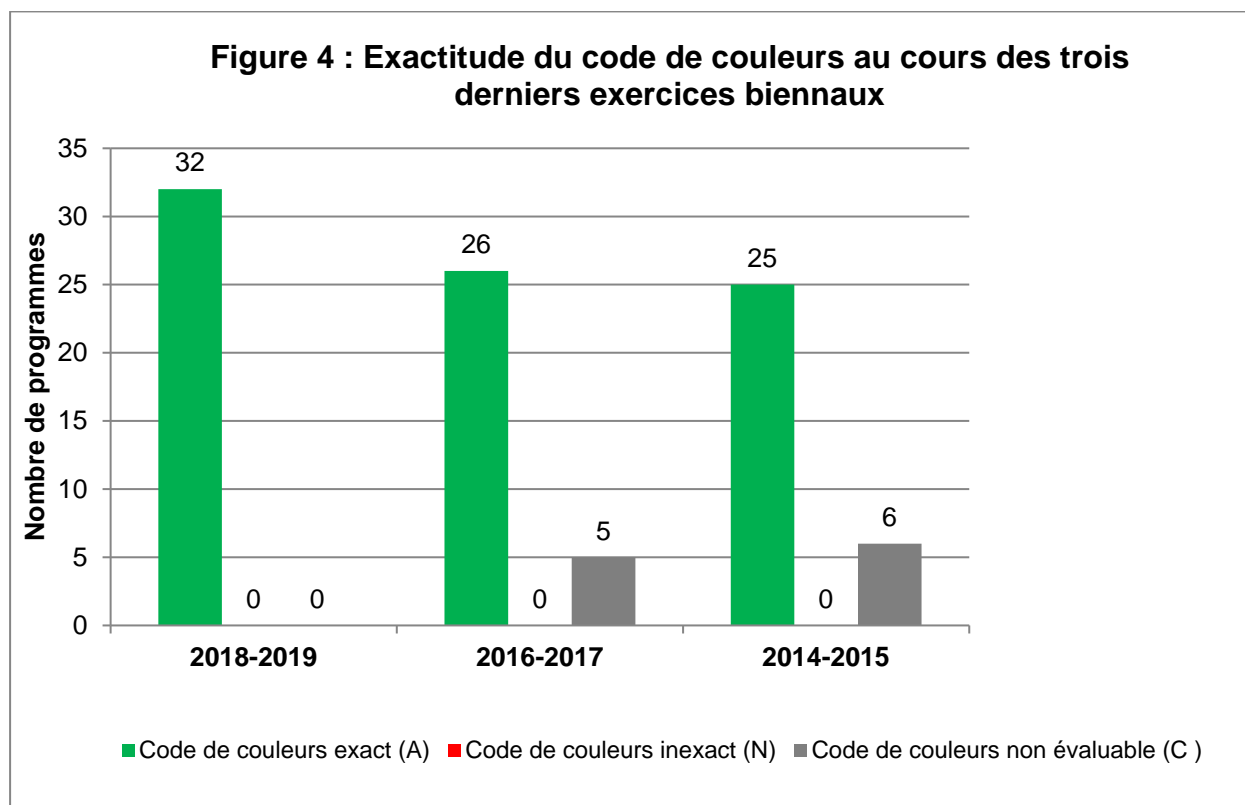
**Tableau 1. Résumé des résultats de la validation**

Critères	Répondent suffisamment aux critères		Répondent partiellement aux critères		Répondent suffisamment aux critères	
	Nombre de programmes	%	Nombre de programmes	%	Nombre de programmes	%
Pertinentes/utiles	31	97%	1	3%	0	0%
Suffisantes/détaillées	30	94%	1	3%	1	3%
Collectées efficacement/aisément accessibles	31	97%	1	3%	0	0%
Exactes/vérifiables	30	94%	1	3%	1	3%
Présentées dans les délais	30	94%	1	3%	1	3%
Claires/transparentes	30	94%	1	3%	1	3%
	Exact		Non évaluable		Inexact	
	Nombre de programmes	%	Nombre de programmes	%	Nombre de programmes	%
Exactitude du code de couleurs	32	100%	0	0%	0	0%

Source : données compilées par la DSI

37. Pour chacun des critères, le tableau 1 ci-dessus indique le nombre et le pourcentage de données relatives à l'exécution, parmi les 32 données examinées, ayant rempli chaque critère suffisamment, partiellement, ou n'ayant pas rempli le critère. Par exemple, les 31 données relatives à l'exécution fournies pour évaluer les 32 indicateurs d'exécution sélectionnés (97%) étaient pertinentes et utiles et une donnée relative à l'exécution était partiellement pertinente et utile.

Le tableau 1 résume également l'exactitude du code de couleurs, à savoir le nombre de cas où l'auto-évaluation des indicateurs d'exécution par rapport aux objectifs fixés était exacte. Une analyse plus détaillée du code de couleurs durant les trois derniers exercices biennaux est présentée ci-dessous.



Source : données compilées par la DSI

38. La figure 4 montre l'évolution de l'exactitude du code de couleurs au cours des trois derniers exercices biennaux. Le code de couleurs se décline en cinq niveaux : pleinement atteint, partiellement atteint, non atteint, non évaluable<sup>6</sup> et abandonné. La validation a permis d'évaluer l'exactitude des indicateurs d'exécution en fonction des données relatives à l'exécution qui ont été fournies.

39. Comme il ressort de la figure ci-dessus, les résultats montrent que les 31 programmes ont tous communiqué avec exactitude leur code de couleurs en ce qui concerne les 32 indicateurs d'exécution sélectionnés de façon aléatoire. Le degré d'exactitude est de 100% par rapport à la période précédente où les données relatives à l'exécution pour 26 indicateurs d'exécution étaient exactes (84%).

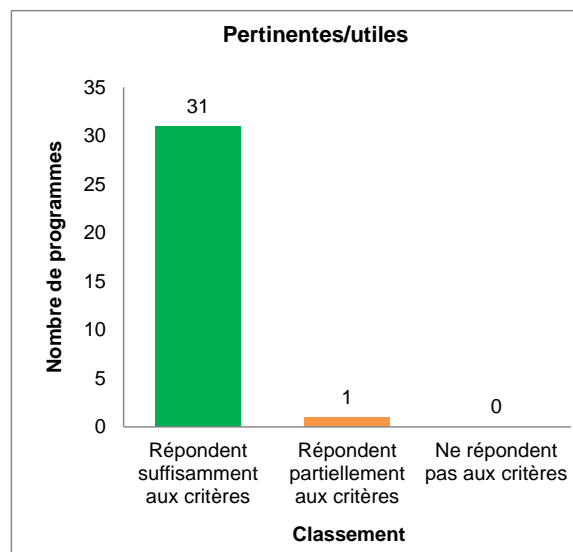
<sup>6</sup> **Non évaluable** s'applique lorsque l'évaluation de l'exécution n'est pas faisable compte tenu du niveau de référence, et lorsque les données relatives à la cible n'ont pas été correctement définies ou ne sont pas comparables, ou encore lorsque les données relatives à l'exécution sont insuffisantes pour déterminer le code de couleurs.

C) OBSERVATIONS POUR LA VALIDATION PAR CRITERE

i) Pertinentes et utiles

40. Ce critère a pour objet de déterminer le degré de pertinence et d'utilité des informations utilisées pour faire rapport sur les indicateurs d'exécution et les résultats escomptés ainsi que sur l'exécution du programme en général, en particulier pour mesurer les progrès significatifs et les succès escomptés. Il permettait également de déterminer si la quantification et la communication des données relatives à l'exécution comprenaient des informations qui couvrent tous les aspects importants de l'exécution exprimés à travers les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution.

41. Les données relatives à l'exécution pour 97% des indicateurs d'exécution (31) remplissaient suffisamment ce critère, tandis que les données fournies par un programme ne remplissaient que partiellement ce critère.

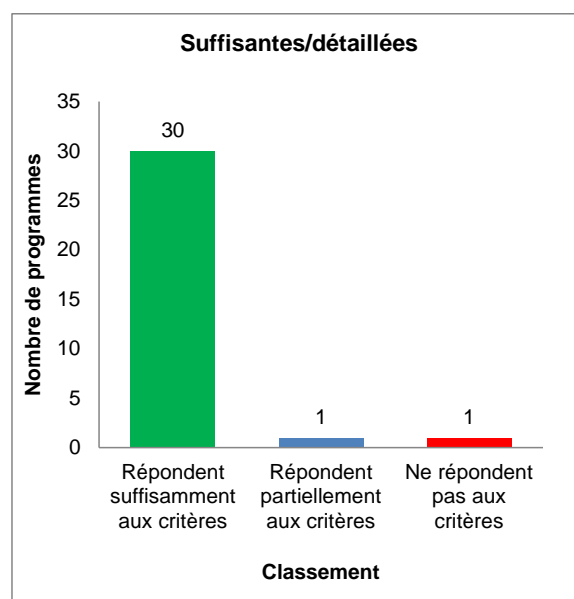


42. **Exemples de bonnes pratiques trouvés :** les programmes 2, 6, 7, 9, 17 et 23 pourraient être cités comme des programmes ayant fourni des données relatives à l'exécution et des informations pertinentes et utiles qui sont utilisées pour établir des rapports, permettant ainsi une évaluation solide de la qualité des données avec des liens clairs entre les indicateurs d'exécution et les résultats escomptés.

ii) Suffisantes et détaillées

43. Ce critère a permis de déterminer s'il y avait dans les données relatives à l'exécution des informations suffisantes et détaillées pour mesurer les progrès accomplis au regard de l'indicateur d'exécution, et si les données relatives à l'exécution englobaient toutes les informations qui étaient disponibles pour faire cette évaluation.

44. Dans l'ensemble, 94% des programmes (30) ont fourni des données suffisantes et suffisamment détaillées pour permettre une mesure efficace des indicateurs d'exécution sélectionnés au regard des résultats escomptés. Un programme a fourni des données relatives à l'exécution qui remplissaient partiellement ce critère et un autre programme a fourni des données relatives à l'exécution qui ne remplissaient pas ce critère.



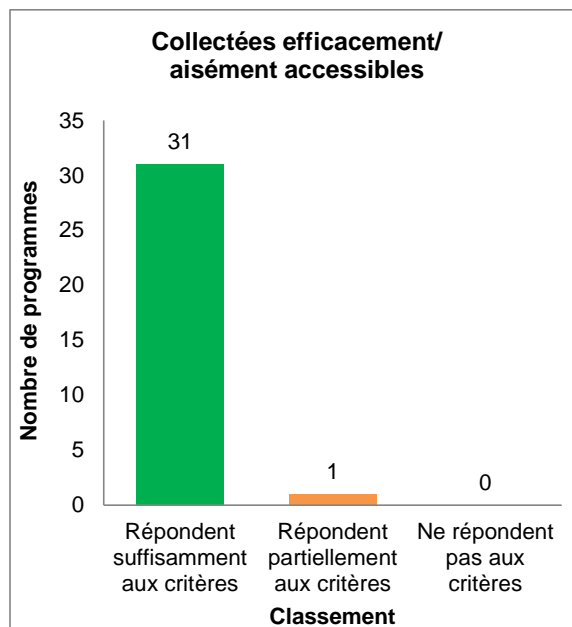


45. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 2, 6, 17 et 23 pourraient être cités comme de bons exemples pour l'évaluation de ce critère. Leurs rapports d'activités étaient détaillés et suffisants pour mesurer les progrès par rapport aux indicateurs d'exécution sur la base de preuves factuelles.

iii) Collectées efficacement et aisément accessibles

46. Ce critère sert à déterminer si les données relatives à l'exécution sont collectées efficacement et facilement accessibles et s'ils existent des systèmes appropriés pour enregistrer, communiquer et analyser ces données.

47. Quarante-sept pourcent des programmes (31) ont fourni des données remplissant suffisamment ce critère, les personnes en charge des indicateurs d'exécution ayant mis en place des systèmes et des outils pour collecter, analyser et communiquer les données de manière efficace et rationnelle. Un programme a fourni des données relatives à l'exécution qui remplissaient partiellement ce critère.

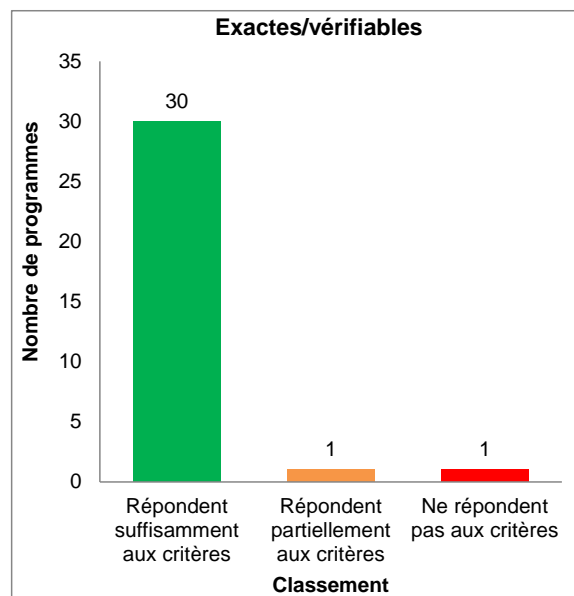


48. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 2, 6, 7, 9, 23 et 27 ont mis en place des systèmes et des outils permettant d'enregistrer, de rassembler et d'analyser de manière efficace et rationnelle les données relatives à l'exécution.

iv) Exactes et vérifiables

49. Ce critère vise à évaluer si les données relatives à l'exécution reposent sur des justificatifs clairs de telle sorte que les processus qui servent à mesurer l'exécution puissent être validés avec certitude.

50. Les données relatives à l'exécution fournies par 94% des programmes (30) étaient exactes et vérifiables au moyen des documents pertinents qui, dans certains cas, étaient disponibles sur les sites Web internes et externes de l'OMPI. Un programme a fourni des données relatives à l'exécution qui n'étaient que partiellement vérifiables ou exactes pour rendre compte de l'indicateur d'exécution, et un programme n'a pas rempli ce critère.

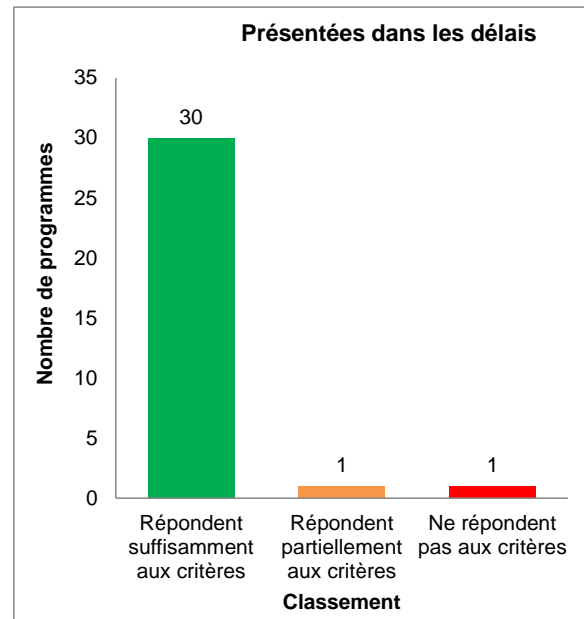


51. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 2, 6, 15, 7, 9, 17, 22 et 24 pourraient être cités comme de bons exemples dans lesquels les données relatives à l'exécution étaient exactes, vérifiables et, dans de nombreux cas, disponibles sur le site Web de l'OMPI.

v) Présentées dans les délais

52. Ce critère vise à s'assurer que des données sont produites de façon régulière afin de suivre les progrès et de rendre des comptes sur les données relatives à l'exécution dans le respect des délais.

53. La communication des données relatives à l'exécution et des informations connexes dans les délais a été constatée dans 94% des programmes (30), ce qui a permis de suivre régulièrement les progrès accomplis au regard des indicateurs d'exécution. Pour un programme, les données relatives à l'exécution et les informations connexes n'ont pas été pleinement communiquées dans les délais pour permettre de suivre les progrès accomplis au regard de l'indicateur d'exécution et, dans un cas, les données relatives à l'exécution ne remplissaient pas le critère.

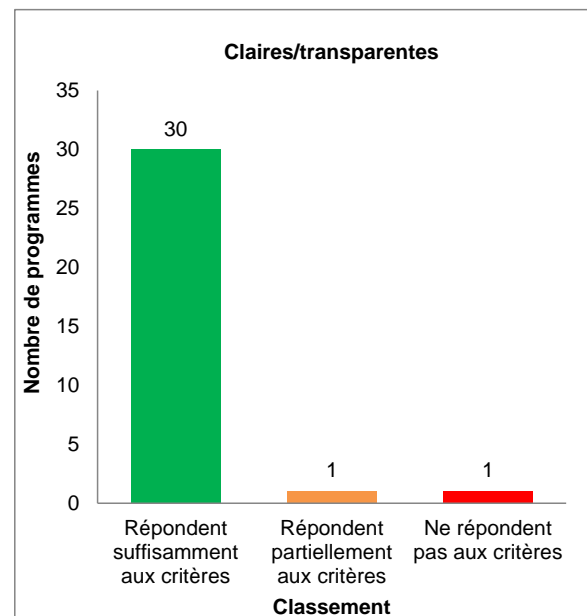


54. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 6, 7,8,9,17, et 23 constituaient de bons exemples de la manière dont la reddition de ces données dans les délais impartis peut devenir utile si elle est utilisée à des fins de gestion et de prise de décisions.

vi) Clares et transparentes

55. Ce critère vise à déterminer si les données relatives à l'exécution sont compréhensibles par les destinataires et leur permettent de prendre des décisions avec une relative sécurité. La transparence concerne le degré de visibilité de la présentation des informations faite d'une manière ouverte, claire, factuelle, neutre et cohérente, sur la base de preuves documentaires.

56. Pour les 32 indicateurs d'exécution échantillonnés, 94% des programmes (30) ont fourni des données relatives à l'exécution claires et transparentes. Un programme a fourni des données relatives à l'exécution partiellement claires et transparentes et un autre n'a pas rempli le critère.

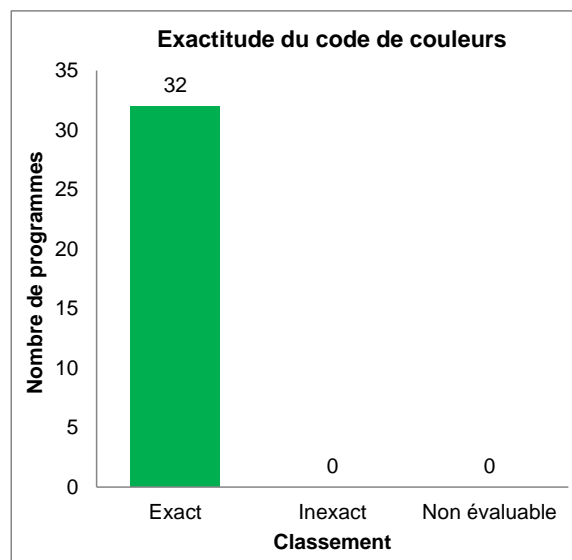


57. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les données relatives à l'exécution ont été communiquées sur le rapport sur la performance de l'OMPI d'une manière claire et transparente et, dans certains cas, les informations étaient mises publiquement à disposition sur l'Internet. De bons exemples de reddition claire et transparente ont été trouvés dans les programmes 2, 6, 7, 8, 9 et 21

vii) Exactitude du code de couleurs (TLS)

58. Une évaluation de l'exactitude du code de couleurs a été faite pour vérifier si les notations d'autoévaluation pouvaient être justifiées sur la base des informations présentées pour étayer les données relatives à l'exécution utilisées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution.

59. L'autoévaluation du code de couleurs était exacte dans tous les cas échantillonnés.



## 5. VUE D'ENSEMBLE DU CADRE D'EXÉCUTION

60. Les indicateurs d'exécution sont les principaux facteurs permettant aux programmes de mesurer leurs efforts pour atteindre les résultats escomptés de l'OMPI, et leur qualité détermine la qualité et la pertinence des données relatives à l'exécution utilisées pour mesurer l'indicateur d'exécution. Par conséquent, l'élaboration d'indicateurs d'exécution SMART est essentielle pour s'assurer que les paramètres appropriés sont utilisés afin de mesurer correctement la réalisation des résultats escomptés au moyen de données relatives à l'exécution pertinentes et utiles.

i) Indicateurs d'exécution et résultats escomptés

61. Un aperçu des indicateurs d'exécution au cours des trois derniers exercices biennaux (2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019) montre que l'évolution des indicateurs d'exécution est corrélée à celle du résultat escompté. En conséquence, et dans le cadre des efforts déployés pour rationaliser le dispositif de gestion axée sur les résultats, le nombre de résultats escomptés a été ramené à 38 en 2018-2019 contre 39 en 2016-2017, et les indicateurs d'exécution ont été ramenés à 279 en 2018-2019, contre 287 en 2016-2017. La figure 5 ci-dessous présente des informations détaillées sur l'évolution des indicateurs d'exécution et des résultats escomptés par programme sur les trois exercices biennaux.

62. Alors que le nombre total d'indicateurs d'exécution a été réduit de huit, un examen détaillé indique que le libellé d'environ 92 indicateurs d'exécution, soit 33% (139 indicateurs d'exécution, 48% en 2016-2017) a été modifié lors de l'élaboration du programme et budget pour 2018-2019. Ces modifications étaient nécessaires, entre autres, pour une meilleure

formulation des indicateurs d'exécution et pour les relier aux résultats escomptés, pour la fusion de certains indicateurs d'exécution ou pour la désagrégation d'autres indicateurs en plusieurs afin d'améliorer la meilleure transparence.

63. L'analyse des indicateurs d'exécution dont il était été rendu compte dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 a fait apparaître que neuf évaluations d'indicateurs d'exécution<sup>7</sup> (ÉIE) avaient été abandonnées, dont cinq concernaient de nouveaux indicateurs introduits en 2018-2019. Il y avait 22 indicateurs d'exécution et 24 ÉIE qui n'étaient pas évaluables. Le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 montre que, sur ces 22 indicateurs d'exécution, 18 avaient été établis au cours des exercices précédents et quatre avaient été introduits au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Les 24 ÉIE non évaluables sont constituées de cinq ÉIE de l'exercice 2018-2019 et de 19 ÉIE provenant d'exercices antérieurs.

**Figure 5: Indicateurs d'exécution et résultats escomptés par programme sur trois exercices biennaux**

Programme	Nombre total d'indicateurs en 2014-2015	Nombre total d'indicateurs en 2016-2017	Nombre total d'indicateurs en 2018-19
Prog1	6	6	7
Prog 2	6	4	5
Prog 3	20	17	14
Prog 4	2	2	5
Prog 5	10	10	11
Prog 6	16	16	15
Prog 7	6	4	4
Prog 8	9	5	6
Prog 9	13	21	29
Prog 10	17	13	13
Prog 11	5	8	7
Prog 12	4	4	5
Prog 13	7	9	13
Prog 14	5	6	3
Prog 15	3	3	5
Prog 16	5	5	5
Prog 17	6	6	4
Prog 18	11	12	11
Prog 19	10	10	10
Prog 20	22	22	17
Prog 21	11	12	11
Prog 22	9	12	10
Prog 23	10	12	10
Prog 24	13	15	13
Prog 25	8	5	6
Prog 26	5	5	5
Prog 27	6	5	4
Prog 28	2	10	7
Prog 29	5	0	0
Prog 30	10	11	9
Prog 31	7	10	10
Prog 32	0	7	5
<b>Total, IE</b>	<b>269</b>	<b>287</b>	<b>279</b>
<b>Total, RE</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>38</b>

Source : Programmes et budgets de l'OMPI pour 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019

## ii) Qualité des indicateurs d'exécution

64. Dans les résultats de l'enquête 2018-2019, quelque 49% des participants ont indiqué qu'ils n'avaient recensé aucun indicateur d'exécution qui n'était pas bien défini ou adapté à

<sup>7</sup> Certains indicateurs d'exécution font l'objet de notations/évaluations multiples, donnant lieu à des objectifs multiples, ou à des unités multiples rendant compte individuellement d'un même objectif, d'où les différentes notations du code de couleurs.

leurs activités de programme. En outre, 37% (34% en 2016-2017) ont répondu qu'au moins 80% de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur les produits contre 23% (20% en 2016-2017) qui indiquaient que près de la moitié de leurs indicateurs étaient axés sur les résultats.

65. Quelque 33% des participants ont répondu qu'entre 60% et 100% de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur l'impact, mesurant ainsi les effets à long terme produits par leur(s) programme(s). De même, environ 40% des participants de l'enquête ont indiqué que moins de 20% ou aucun de leurs indicateurs d'exécution ne mesurait l'impact.

66. Bien que les indicateurs d'exécution axés sur les produits soient utiles pour la conduite des activités du programme et soient utilisés pour le suivi des résultats et effets immédiats de ces activités, ils ne contribuent que partiellement à la collecte d'informations pertinentes nécessaires à l'évaluation des progrès en matière d'obtention des résultats escomptés. Par conséquent, continuer à élaborer des indicateurs axés sur les résultats et des indicateurs axés sur l'impact permettrait de mesurer les résultats à moyen et à long terme générés par les produits des activités du programme, et permettrait de fournir des preuves plus évidentes afin d'évaluer la contribution en vue de l'obtention des résultats escomptés.

67. Enfin, les résultats de l'enquête montrent que 35% des répondants (29% en 2016-2017) ont recensé un ou deux indicateurs d'exécution qui ne sont pas bien définis ou qui ne sont pas adaptés à leurs activités de programme. Quelque 12% (6% en 2016-2017) ont recensé trois à cinq indicateurs d'exécution qui n'étaient pas bien définis ou n'étaient pas adaptés à leurs activités de programme, contre 49% (66% en 2016-2017) n'en ayant recensé aucun. La DSI encourage les programmes qui ont recensé des indicateurs d'exécution qui n'étaient pas bien conçus ou suffisamment reliés aux résultats escomptés à collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour y remédier. Un résumé des résultats de l'enquête figure à l'annexe I du présent rapport.

### iii) Objectifs et niveaux de référence

68. Une mise à jour des niveaux de référence est effectuée au début de chaque exercice biennal afin de s'assurer que les sont alignés sur la situation en fin d'exercice et réinitialiser les objectifs qui auraient été atteints à la fin de l'exercice biennal précédent. Cette mise à jour a contribué à faire en sorte que tout niveau de référence défini comme "à déterminer" soit justifié soit par le fait qu'il se rapporte à un nouvel indicateur d'exécution ou à une nouvelle évaluation de l'indicateur d'exécution, soit par le fait que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu pour permettre la collecte de données de référence. La DSI a recensé 40 niveaux de référence dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 qui se rapportent à de nouveaux indicateurs d'exécution ou à de nouvelles évaluations d'indicateurs d'exécution ou pour lesquels les activités permettant de recueillir des données de référence n'ont pas eu lieu.

69. De même, la détermination des objectifs rend compte également des améliorations apportées lors de l'examen des niveaux de référence, avec deux instances d'objectifs "à déterminer" seulement, qui correspondent à des activités abandonnées. La DSI note également que certains objectifs sont étiquetés "maintien" pour signifier que l'objectif ou le niveau de référence antérieur doit être conservé. La DSI est d'avis que cette indication pourrait être mieux formulée pour plus de clarté et de cohérence. Par exemple, la DSI prend également note de l'utilisation de l'expression "maintien des niveaux de référence antérieurs" dans certains cas et suggère que cette expression soit systématiquement utilisée en lieu et place du terme "maintien" car elle apporte davantage de clarté.

70. Enfin, conformément aux observations formulées dans la validation du rapport sur la performance en 2016-2017, la DSI note que certains objectifs continuent d'être formulés de manière vague sans seuil précis (tel que "amélioration", "renforcement" ou "poursuite", au lieu d'indiquer l'augmentation prévue par rapport au niveau de référence. Cela contribue à faire en sorte que les objectifs ne soient pas fixés de manière appropriée. Toutefois, cela représente

une faible proportion de l'ensemble des évaluations des indicateurs d'exécution. Les travaux se poursuivent en vue de rationaliser et d'affiner les indicateurs d'exécution et leurs évaluations, les objectifs et les niveaux de référence.

iv) Résumé des résultats de l'enquête

71. La DSI a administré une enquête sur le dispositif de gestion axée sur les résultats à l'OMPI auprès de 118 chefs de programme, suppléants et autres personnes chargées de rendre compte de la performance. Environ 41% des membres du personnel (48/118) ont participé à la communication d'informations. Le tableau 3 ci-dessous indique le taux de participation à l'enquête lors de l'exercice de validation de 2018-2019 par rapport à 2016-2017.

**Tableau 3 : Comparaison des taux de participation à l'enquête (exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019)**

WPR 2016-2017		WPR 2018-2019	
Nombre de personnes invitées à participer à l'enquête			
121		118	
Participants ayant répondu à l'enquête	Participants n'ayant pas répondu	Participants ayant répondu à l'enquête	Participants n'ayant pas répondu
49	72	48	70
40%	60%	41%	59%
Participants ayant indiqué le programme	Participants n'ayant pas indiqué le programme	Participants ayant indiqué le programme	Participants n'ayant pas indiqué le programme
40	9	40	8
82%	18%	83%	17%

Source : Enquête de la DSI sur la validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019

72. Quelques-unes des réactions positives reçues dans le cadre de cette l'enquête sont récapitulées ci-après :

- a) Quatre-vingt-un pourcent des répondants ont indiqué que le dispositif de gestion axée sur les résultats était exécuté de manière participative et constructive, ce qui le rendait utile; cette proportion était en augmentation par rapport aux 71% enregistrés en 2016-2017;
- b) Quatre-vingt-six pourcent ont estimé que le dispositif de gestion axée sur les résultats du programme était approprié et adapté aux objectifs stratégiques de l'OMPI, et 82% ont estimé que l'indicateur d'exécution était utile pour l'information des États membres (74% en 2016-2017);
- c) Soixante-dix pourcent ont indiqué que des informations de suivi et les données relatives à l'exécution actualisées pour leurs indicateurs d'exécution étaient régulièrement disponibles en temps voulu; et 70% ont estimé que les outils existants étaient utiles pour répondre aux besoins des parties prenantes internes et externes en matière de suivi et de reddition de comptes; et
- d) Quatre-vingt-onze pour cent des répondants étaient d'avis que leurs registres de risques rendaient compte des hypothèses et des risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'obtention des résultats escomptés inscrits au programme et budget de l'exercice biennal 2018-2019. Il s'agit d'une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport à la dernière validation.

73. Les résultats de l'enquête ont également mis en évidence les possibilités ci-après d'améliorer le dispositif de gestion axée sur les résultats de l'Organisation selon les répondants :

- a) Soixante-trois répondants ont indiqué qu'ils avaient bénéficié d'un suivi et d'une assistance technique utiles au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Le taux de réponses positives a reculé par rapport aux 67% enregistrés en 2016-2017 et 88% en 2014-2015. Ce résultat laisse à penser que certains éléments d'assistance technique pour suivre les progrès réalisés dans le domaine de la gestion axée sur les résultats des programmes ont diminué par rapport aux exercices antérieurs;
- b) Alors que 65% estimaient que les conseils existants sur l'élaboration d'indicateurs d'exécution SMART étaient utiles, il convenait de prendre en considération les 35% sans opinion ou qui n'étaient pas d'accord avec cette proposition. En outre, 48% des répondants (33% en 2016-2017) ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'indicateurs, d'objectifs et de niveaux de référence moins nombreux et plus SMART pour l'exercice biennal 2018-2019. Enfin, 52% des répondants (54% au cours de l'exercice biennal précédent) ont estimé que le choix de leurs indicateurs et la qualité des données s'étaient améliorés depuis le dernier exercice de validation;
- c) Cinquante pourcent des répondants ont indiqué qu'ils utilisaient les indicateurs d'exécution à des fins de gestion courante. L'utilisation des indicateurs d'exécution et des résultats correspondants à des fins de gestion est un objectif essentiel pour intégrer les pratiques de gestion axée sur les résultats à l'ensemble des activités de l'Organisation. De même, alors que 66% estimaient que le dispositif de gestion axée sur les résultats était précieux pour le suivi des progrès accomplis et la prise de décisions dans les programmes, 23% considéraient que davantage pouvait être fait à cet égard. Plus d'efforts devraient être faits pour sensibiliser à l'utilité du dispositif de gestion axée sur les résultats en tant qu'outil de gestion;
- d) Quarante-huit pourcent des répondants ont estimé que les outils et les systèmes de suivi étaient facilement accessibles aux programmes (42% en 2016-2017). De même, 48% des répondants ont estimé que d'autres programmes partageaient des données utiles en matière de suivi et d'établissement de rapports dans les délais. Ces résultats montrent qu'il est possible d'améliorer encore le partage de l'information au sein de l'Organisation; et
- e) Enfin, sur 10 fonctionnaires nouvellement recrutés ou transférés à de nouvelles fonctions, quatre ont estimé qu'ils n'étaient pas suffisamment informés de la situation concernant l'indicateur d'exécution et les mesures connexes relevant de leur responsabilité.

74. On trouvera ci-après un résumé des principaux enseignements pouvant être tirés des observations formulées dans le cadre de l'enquête, présentées selon trois grandes catégories : élaboration, traitement et qualité.

**Tableau 4 : Résumé des types d'observations formulées par les répondants à l'enquête**

Domaines d'amélioration suggérés		
Élaboration	Traitement	Qualité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition centralisée des indicateurs d'exécution intersectoriels.</li> <li>▪ Révision du système EPM de manière à le rendre plus intuitif.</li> <li>▪ Simplifier le registre des risques de manière à le rendre plus accessible.</li> <li>▪ Davantage d'autonomie aux chefs de programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement de l'automatisation et de l'analyse des données décisionnelles.</li> <li>▪ Meilleure intégration du registre des risques dans la gestion des performances.</li> <li>▪ Participation plus active au recensement des indicateurs d'exécution.</li> <li>▪ Nécessité de ne plus travailler en silos.</li> <li>▪ Participation plus active des personnes en première ligne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indicateurs d'exécution plus SMART.</li> <li>▪ Davantage d'interaction et d'échange d'informations.</li> <li>▪ Davantage d'indicateurs d'impact.</li> <li>▪ Suivi plus rapide.</li> <li>▪ Renforcement de l'appui aux partenaires extérieurs qui fournissent des données relatives à l'exécution.</li> <li>▪ Davantage de conseils et d'accompagnement sur le recensement et la mesure de l'indicateur d'exécution.</li> <li>▪ Contrôle régulier de la pertinence des outils de suivi.</li> <li>▪ Davantage d'indicateurs de résultats liés aux aspects critiques de la mission.</li> </ul>

Source : Validation par la DSI du rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019

**75. Quelques commentaires supplémentaires :**

“Il est toujours nécessaire d'harmoniser les indicateurs et d'organiser un large débat afin d'obtenir l'accord préalable de toutes les parties prenantes internes concernées avant d'introduire tout changement dans les indicateurs”

“Les résultats escomptés devraient être liés à la mission ou à la vision de l'équipe/division/secteur, de manière à mesurer les progrès accomplis vers leur réalisation et d'influer sur les mesures prises ou les réponses apportées en vue de la réussite de la mission/vision. Le lien et la manière dont il rend véritablement compte des progrès accomplis ne sont pas clairs. Cela peut être amélioré ”

“Les indicateurs utilisés pour mesurer l'exécution des activités des différents programmes au regard d'objectifs stratégiques identiques devraient être harmonisés pour rendre possible une comparaison utile entre l'exécution des différents programmes : ces indicateurs d'exécution doivent donc être définis de manière centralisée.”

**6. CONCLUSIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE**

76. Dans l'ensemble, l'exercice de validation a réaffirmé l'amélioration constante du dispositif de gestion axée sur les résultats de l'Organisation. Davantage de programmes ont rempli les critères d'évaluation et la méthode utilisée pour consigner les réalisations s'est améliorée par rapport au dernier exercice de validation.

77. La DSI a passé en revue les 32 indicateurs d'exécution sélectionnés de manière aléatoire et les données relatives à l'exécution correspondantes afin de recenser les possibilités d'améliorer encore ces indicateurs ou outils et les procédures en place pour recueillir les données à même de rendre compte de ces mesures. Les observations qui suivent sont



fondées sur l'évaluation des indicateurs d'exécution au regard des critères SMART et des principes de la gestion axée sur les résultats, des discussions avec les programmes et de la consultation des rapports antérieurs de la DSI.

#### A) POURSUITE DE L'AMELIORATION DU DISPOSITIF DE GESTION AXEE SUR LES RESULTATS

78. Tout en reconnaissant les progrès accomplis dans le perfectionnement continu des indicateurs d'exécution, la DSI réaffirme l'importance de la pleine participation et responsabilité des programmes dans ce processus afin d'obtenir leur adhésion et leur engagement sans réserve. L'enquête a montré que 48% des répondants n'avaient pas d'indicateurs, d'objectifs et de niveaux de référence moins nombreux et plus SMART en 2018-2019. Par ailleurs, environ 52% des répondants ont indiqué que le choix de leurs indicateurs et la qualité des données s'étaient améliorés depuis le dernier exercice de validation. Bien qu'il s'agisse de perceptions, il est important de traiter les conditions qui aboutissent à ces perceptions.





79. De même, 50% des répondants n'utilisent pas les informations découlant des indicateurs d'exécution dans leurs processus de gestion courante, ce qui montre qu'il y a encore du chemin à parcourir pour transformer la gestion axée sur les résultats d'outil de communication de l'information à un système de gestion. Enfin, le partage d'informations est un facteur clé de succès s'agissant de rationaliser la gestion axée sur les résultats, avec seulement 48% des répondants estimant que d'autres programmes partagent des données utiles en matière de suivi et d'établissement de rapports dans les délais. Il est essentiel d'institutionnaliser une culture du partage du savoir et de promouvoir l'utilisation d'outils tels que l'application de gestion des contenus de l'Organisation ou d'autres outils connexes pour favoriser le partage des connaissances.

80. À l'avenir, la DSI encourage les programmes à continuer de collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer leurs indicateurs d'exécution au regard de critères SMART, afin de s'assurer que les indicateurs d'exécution sont correctement conçus et reliés aux résultats escomptés connexes. De même, les efforts devraient se poursuivre en vue de renforcer le partage des connaissances au sein de l'Organisation.

### **7. RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE**

81. La DSI ne formule aucune recommandation officielle à l'issue de cet exercice de validation, mais continuera de suivre la mise en œuvre intégrale de la recommandation en suspens issue du précédent rapport de validation. En outre, les points essentiels soulevés dans le présent rapport et les solutions proposées feront l'objet d'un suivi dans le cadre d'audits et d'évaluations prévus ultérieurement, en particulier l'audit et l'évaluation combinés de la gestion axée sur les résultats à l'OMPI, prévus pour la deuxième partie de l'exercice biennal 2020-2021.

## 8. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES RAPPORTS DE VALIDATION ANTÉRIEURS

Complètement mises en œuvre Partiellement mises en œuvre Pas mises en œuvre Plus applicables	   	<b>Recommandations figurant dans les précédents rapports de validation</b>	<b>Situation dans le WPR 2018-2019</b>	<b>Observations sur la mise en œuvre des recommandations</b>
<p><b>[WPR 2016-2017] Recommandation n° 1.a :</b></p> <p>Le <b>programme 9 de l'OMPI</b> (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) devrait collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer son indicateur d'exécution intitulé <i>Pourcentage de participants des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences ainsi acquises dans leur travail</i> – afin de : i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés à l'heure de mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour ces indicateurs; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs; et/ou iii) envisager de repenser la conception des indicateurs d'exécution pour mieux mesurer et communiquer les résultats escomptés associés.</p>			<p>Dans le cadre de l'harmonisation de la mesure de l'impact des activités de renforcement des capacités de l'OMPI, la mesure de l'application des compétences (Niveau 3 du modèle de Kirkpatrick) est en voie de standardisation dans l'ensemble de l'Organisation pour 2020-2021.</p>	
<p><b>[WPR 2016-2017] Recommandation n° 1.b :</b></p> <p>Le <b>programme 10 de l'OMPI</b> (Pays en transition et pays développés) devrait collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer son indicateur d'exécution intitulé <i>Pourcentage de participants qui utilisent davantage les services de l'OMPI dans les six mois suivant la participation à des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI</i> – en vue de : i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés à l'heure de mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour ces indicateurs; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs; et/ou iii) envisager de repenser la conception des indicateurs d'exécution pour mieux mesurer et communiquer les résultats escomptés associés.</p>			<p>L'indicateur d'exécution a été abandonné en 2018-2019 faute de méthodologie fiable pour le mesurer. Il n'a pas été reconduit en 2020-2021.</p>	

<p><b>[WPR 2016-2017] Recommandation n° 1c :</b></p> <p>Le <b>programme 30 de l'OMPI</b> (Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises) devrait collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer son indicateur d'exécution intitulé <i>Pourcentage de participants à des programmes de formation ciblant les institutions d'appui aux PME intégrant dans leur travail des connaissances améliorées et des compétences actualisées</i> en vue de : i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés à l'heure de mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour ces indicateurs; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs; et/ou iii) envisager de repenser la conception des indicateurs d'exécution pour mieux mesurer et communiquer les résultats escomptés associés.</p>		<p>Le programme 30 a pris des mesures pour que des questionnaires de suivis soient envoyés afin de mesurer son indicateur d'exécution intitulé "Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI provenant de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche qui appliquent les connaissances et compétences nouvellement acquises dans le cadre de leur activité professionnelle". <i>La DSI note que cet indicateur d'exécution a été abandonné</i></p>
<p><b>[WPR 2016-2017] Recommandation n° 2 :</b></p> <p>La Division de l'économie et des statistiques (<b>programme 16</b>) et la Division des communications (<b>programme 19</b>) devraient analyser et valider régulièrement les données indiquant le nombre de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation pour améliorer l'efficacité des méthodes de collecte et de transmission, le respect des délais et la clarté des données communiquées en fin d'année. À défaut, il serait utile que les membres du personnel de la Division de l'économie et des statistiques reçoivent une formation appropriée sur l'utilisation de l'outil Google Analytics afin qu'ils puissent compiler, analyser et communiquer de manière autonome leurs indicateurs d'exécution.</p>		<p>Le programme a fait en sorte qu'un tableau de bord permettant de suivre les téléchargements soit mis en place à l'issue de la validation.</p>

## REMERCIEMENTS

*La DSI souhaite remercier tous les collègues concernés de l'OMPI pour leur assistance et leur coopération durant cette mission, compte tenu notamment des difficultés rencontrées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.*

**Établi par :** M. Adan Ruiz Villalba, M. Alain Garba, Mme Julia Engelhardt, M. Dainis Reinieks, M. Bevan Chishimba et Mme Macarena Torres Rossel.

**Relu et approuvé par :** M. Rajesh Singh, directeur de la DSI

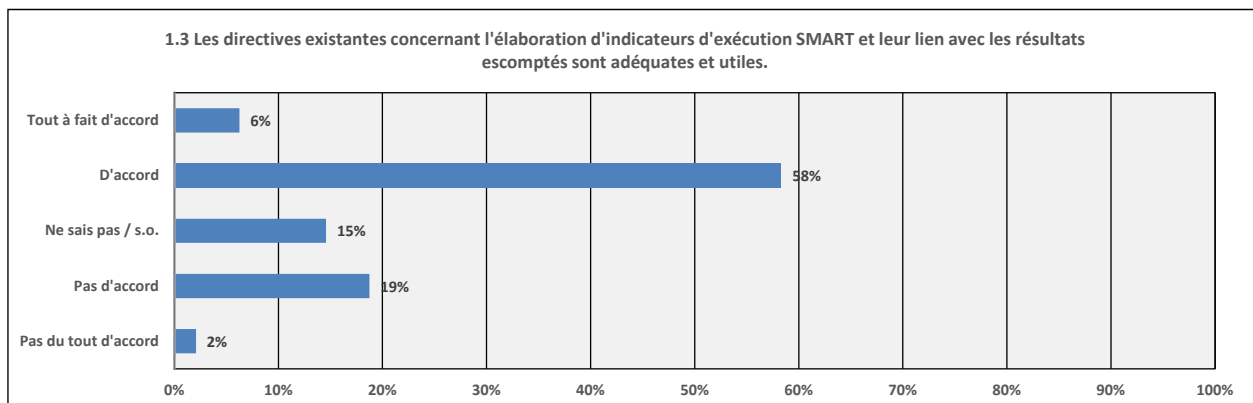
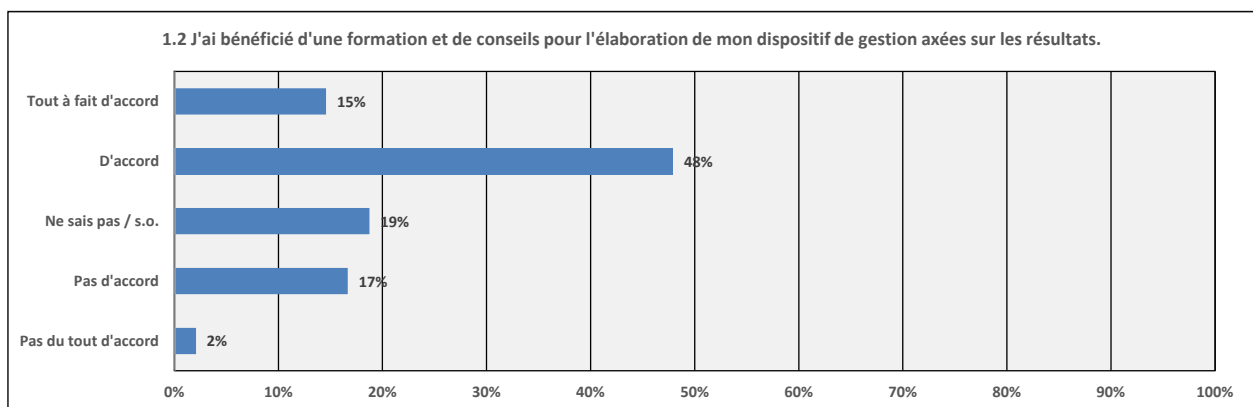
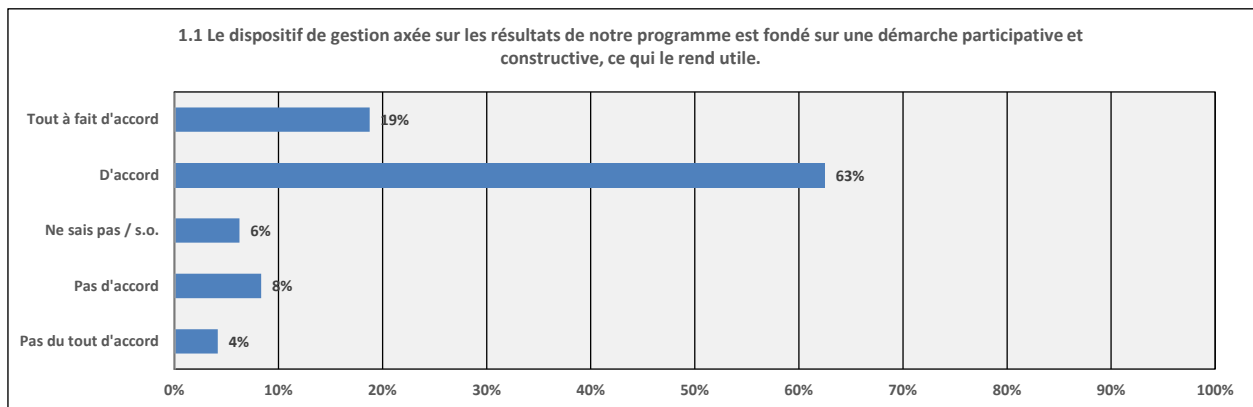
**ANNEXES**

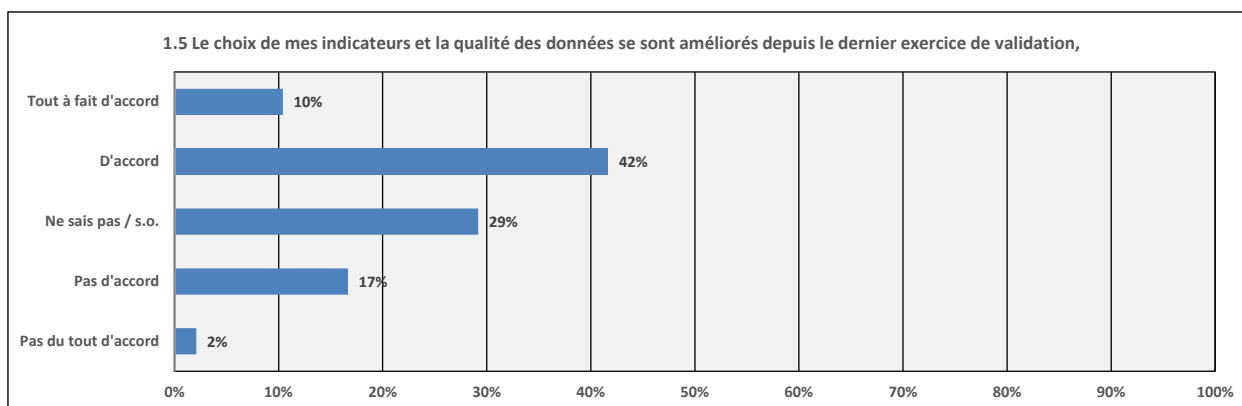
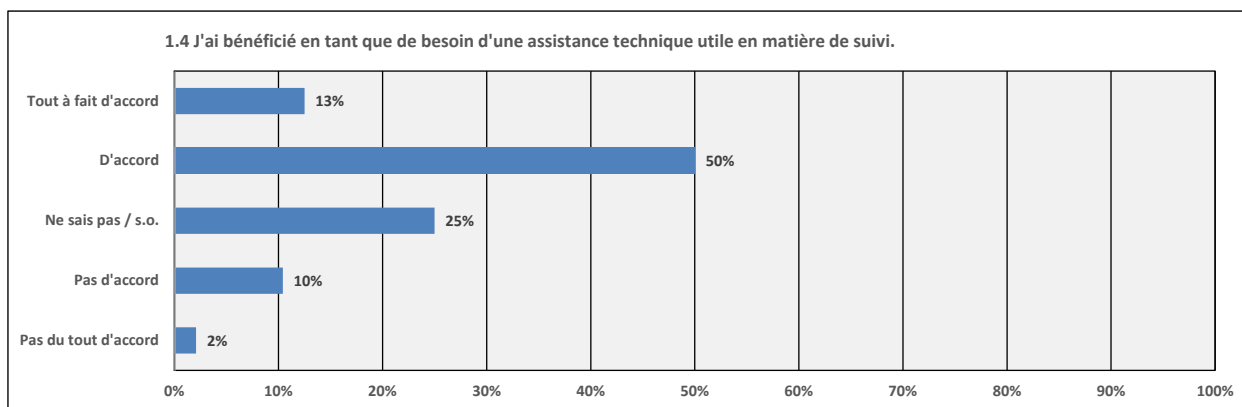
<b>Annexe I -</b>	RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EN 2018–2019
<b>Annexe II -</b>	ÉVALUATIONS DE LA VALIDATION, Y COMPRIS CLASSEMENT
<b>Annexe III -</b>	DÉFINITION DES CRITÈRES DE VALIDATION
<b>Annexe IV -</b>	REUNIONS D'ÉCHANTILLONNAGE
<b>Annexe V -</b>	CADRE DE VALIDATION

[Les annexes suivent]

## ANNEXE I – RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EN 2018–2019

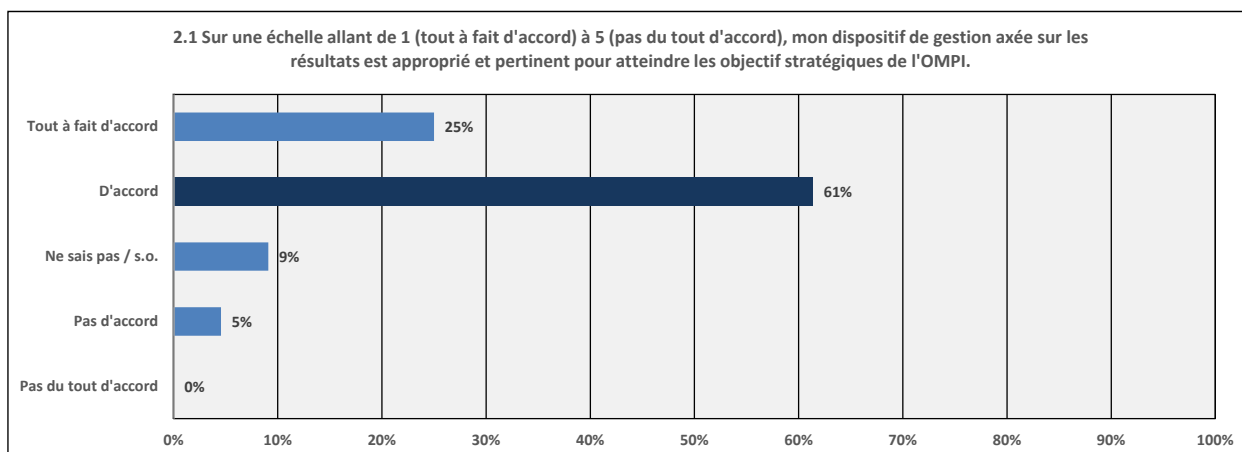
### PARTIE 1 : Questions préliminaires et prise en charge

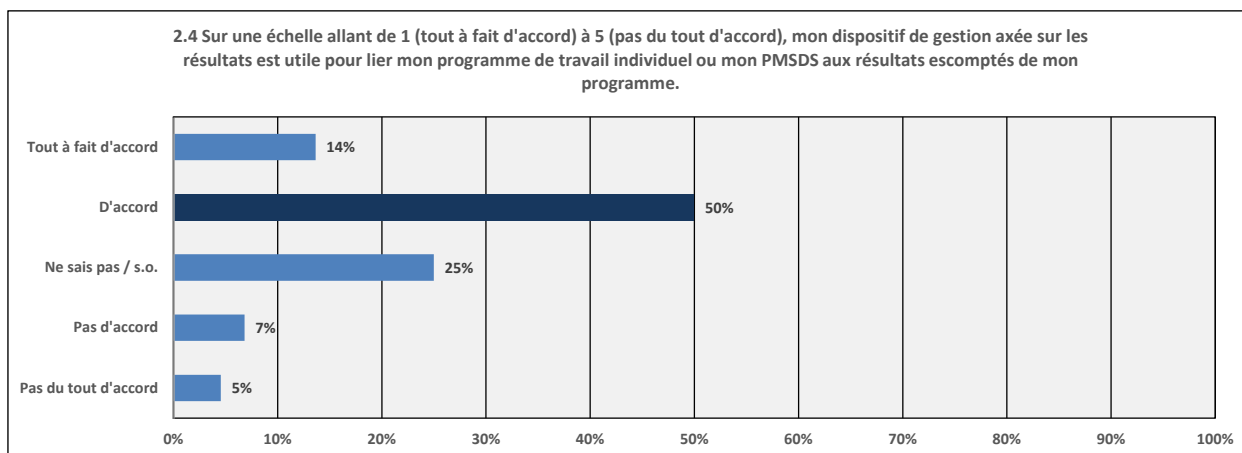
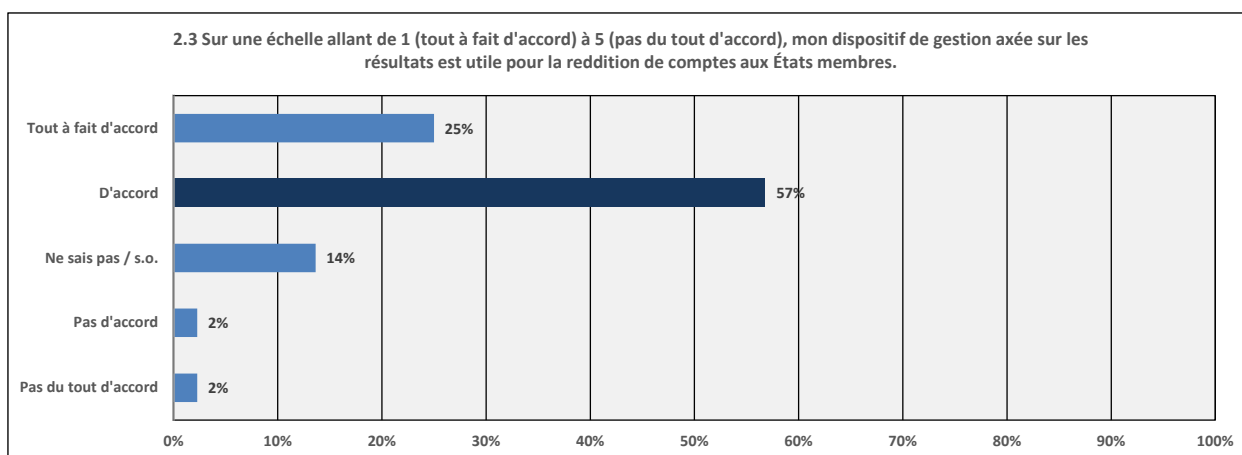
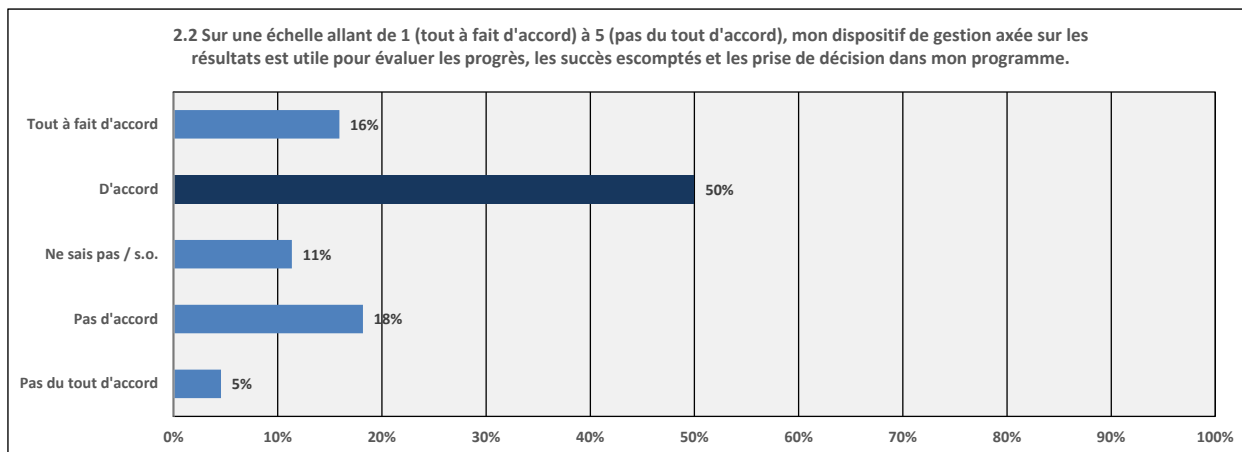




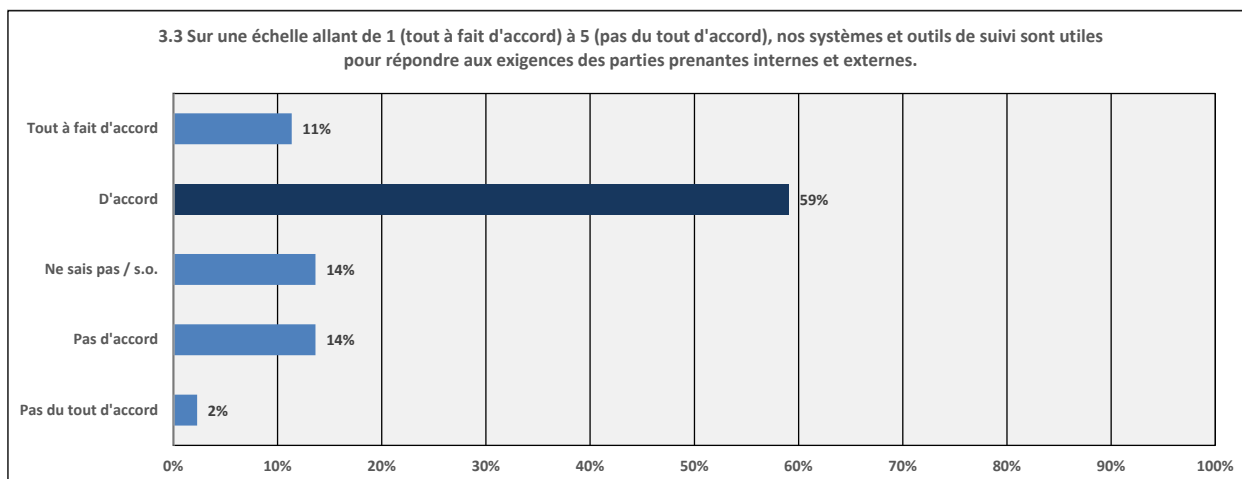
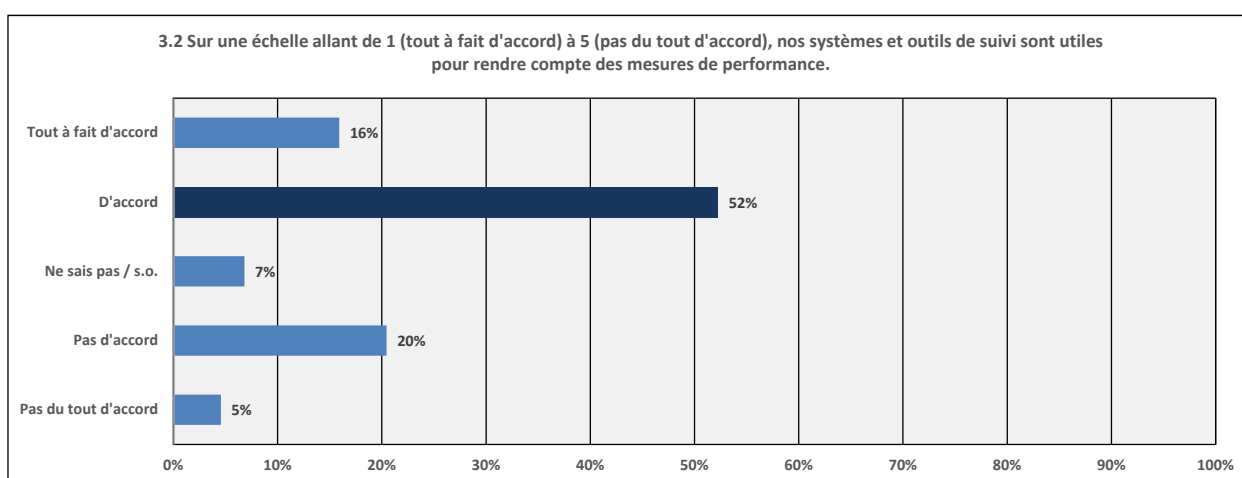
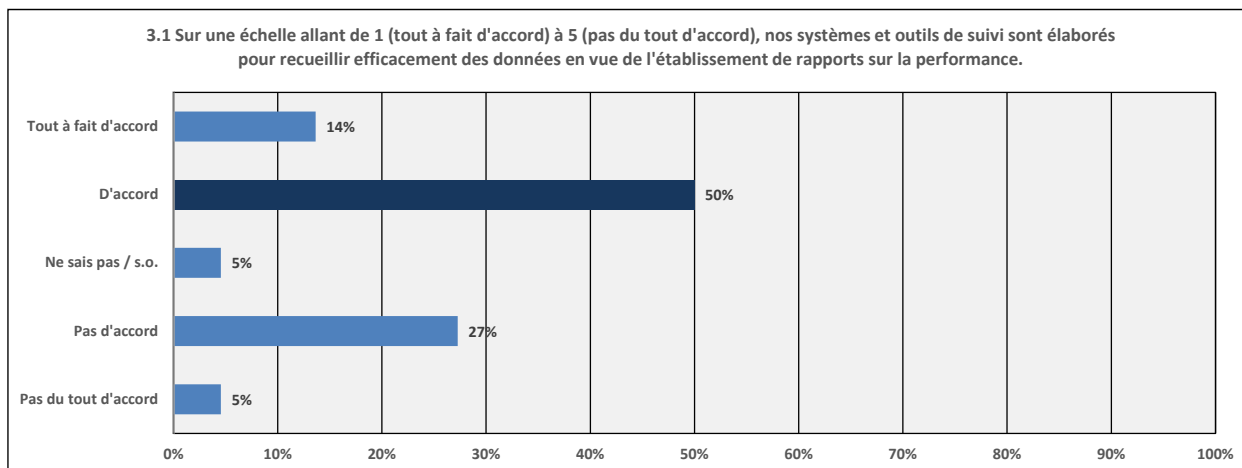
## **PARTIE 2 : Évaluation des critères**

### **CRITÈRE 1 : Pertinentes et utiles**

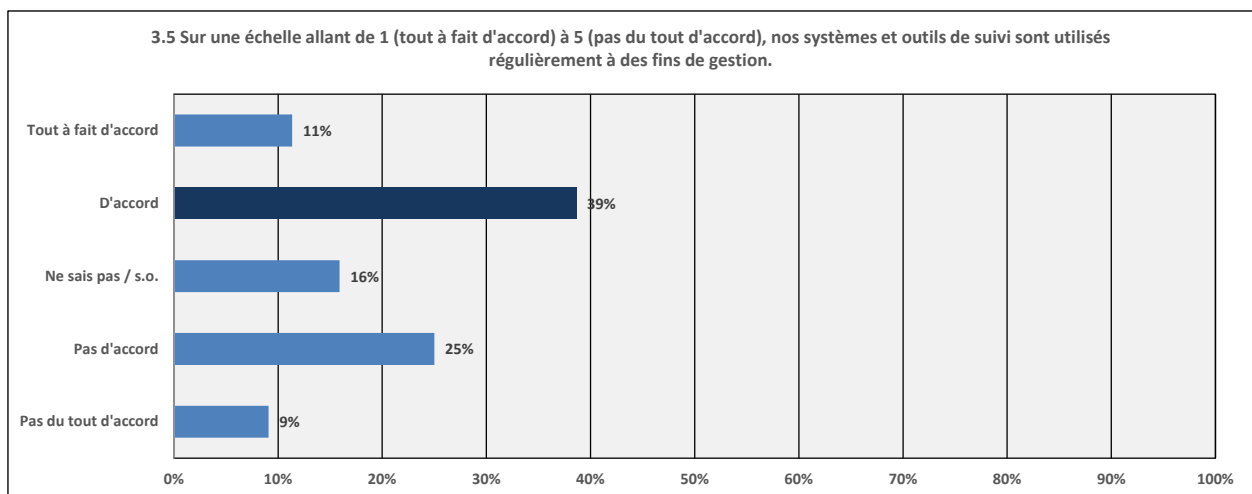
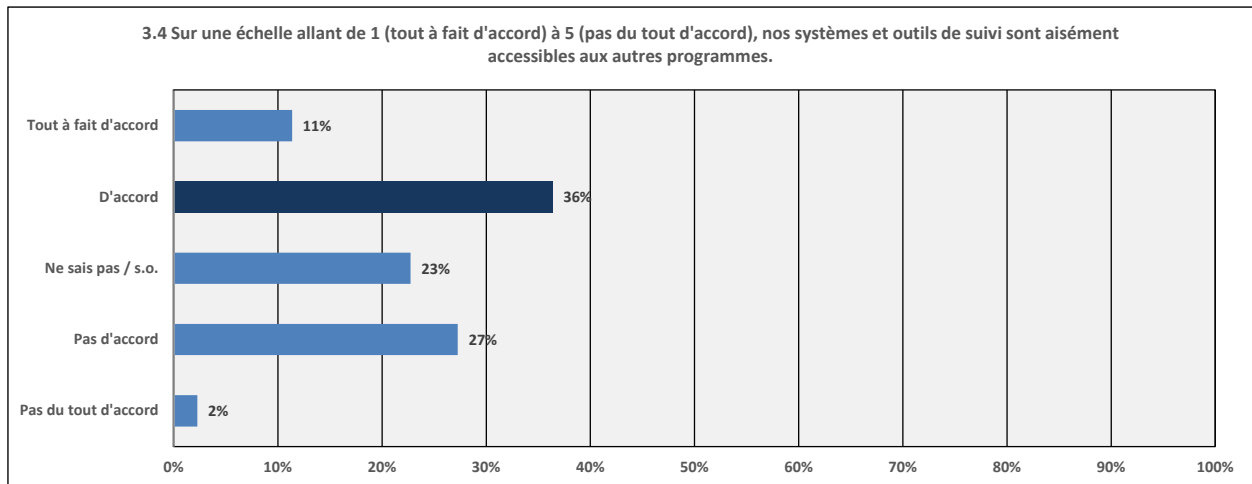




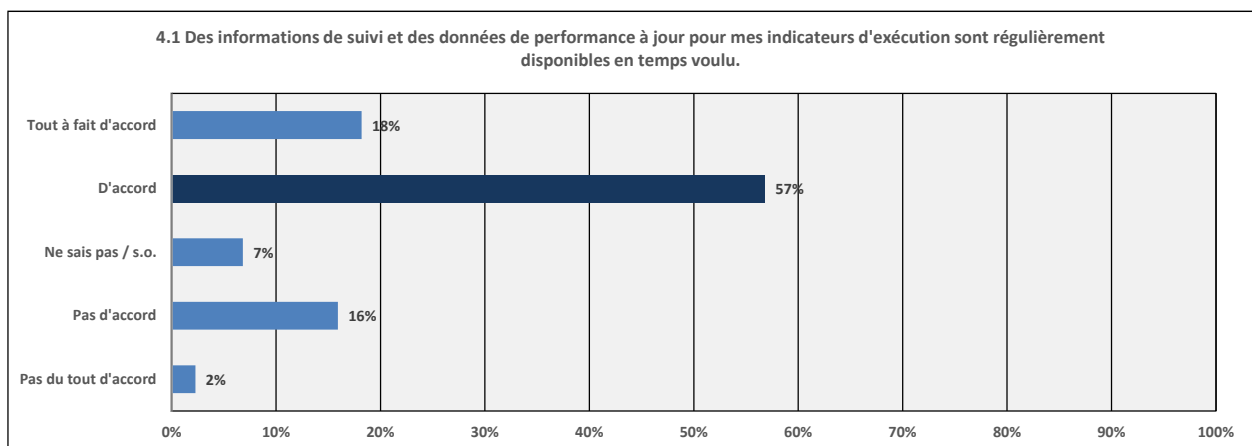
## CRITÈRE 2 : Collectées efficacement et aisément accessibles

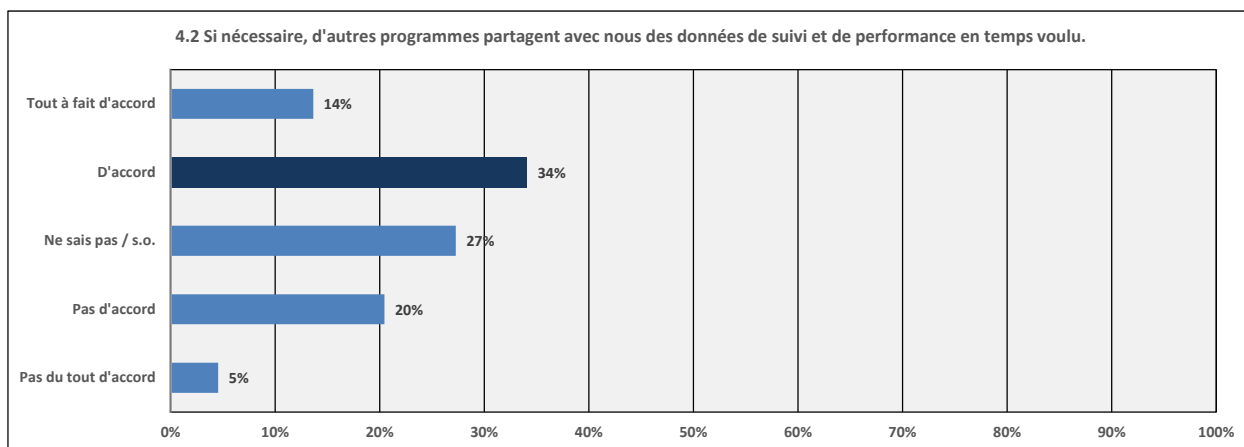






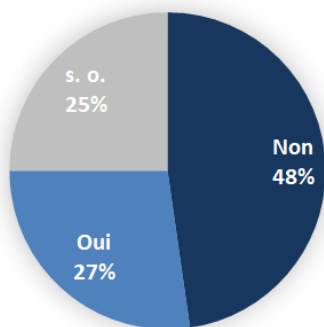
### CRITÈRE 3 : Présentées dans les délais



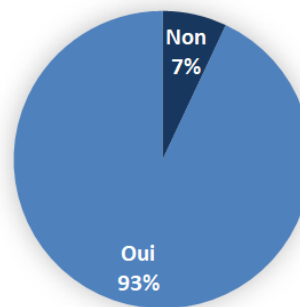


### **PARTIE 3 : Qualité des indicateurs d'exécution**

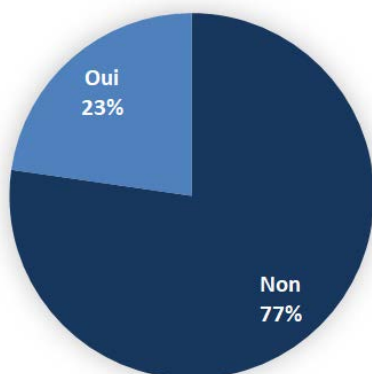
5. Des indicateurs, objectifs et niveaux de référence plus SMART et moins nombreux ont-ils été recensés durant l'exercice biennal 2018-2019 afin de faciliter la reddition de comptes aux parties prenantes internes et externes?



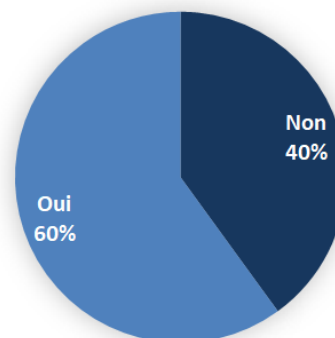
6. Vos registres des risques rendent-ils compte des hypothèses et risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs escomptés figurant dans le programme et budget 2018-2019?

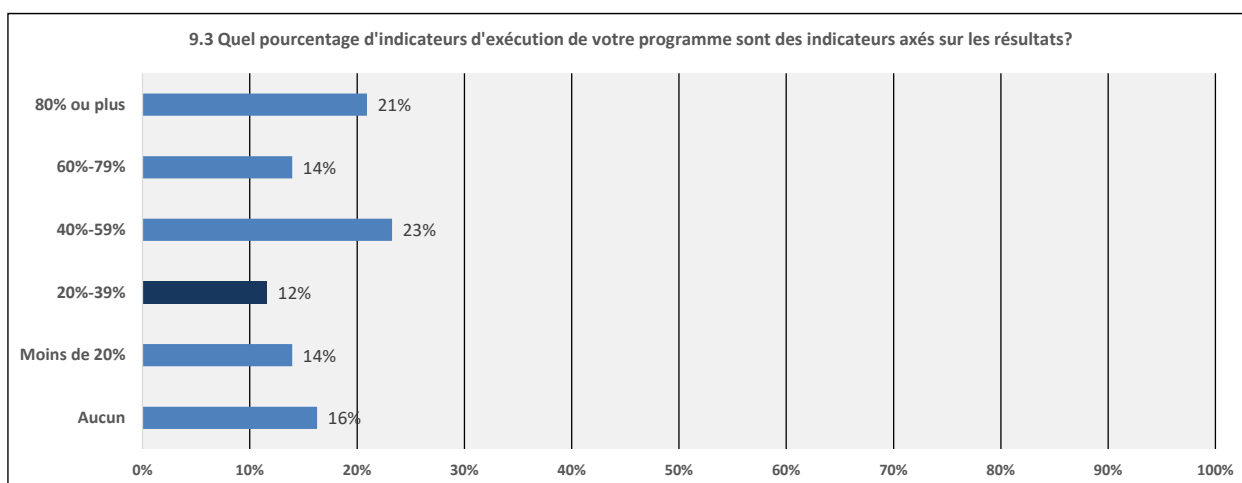
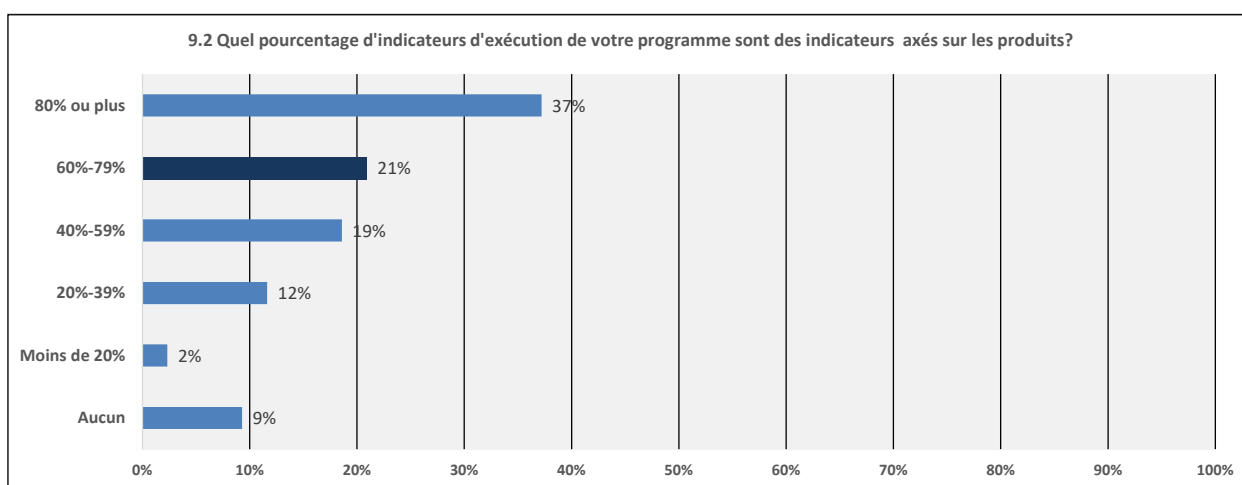
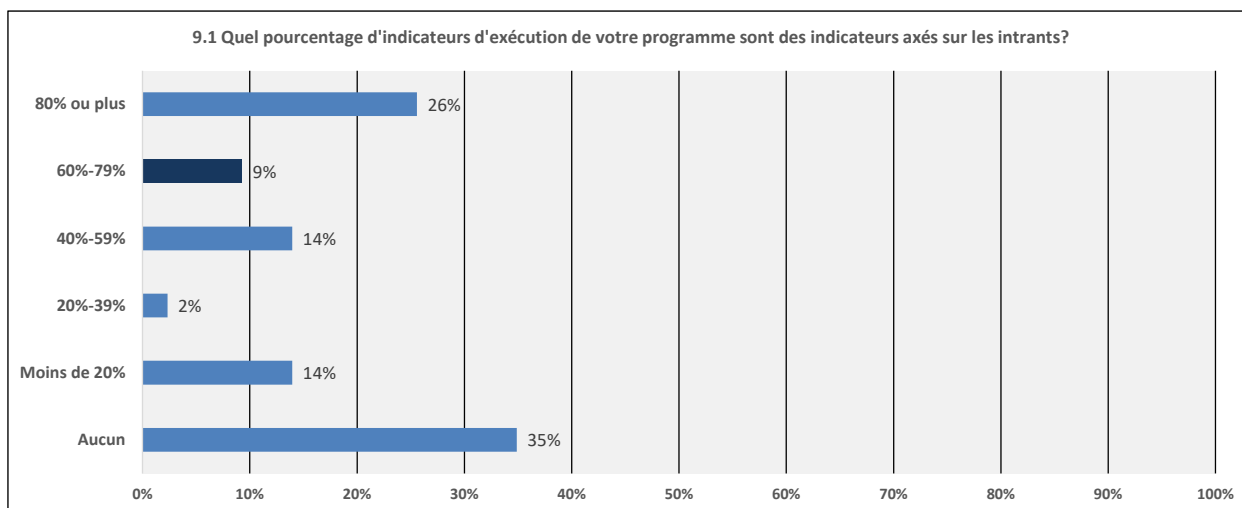


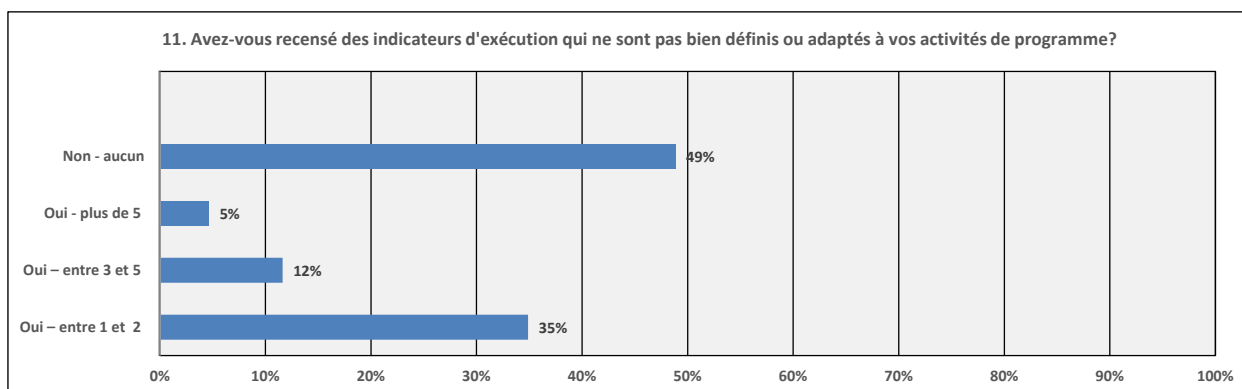
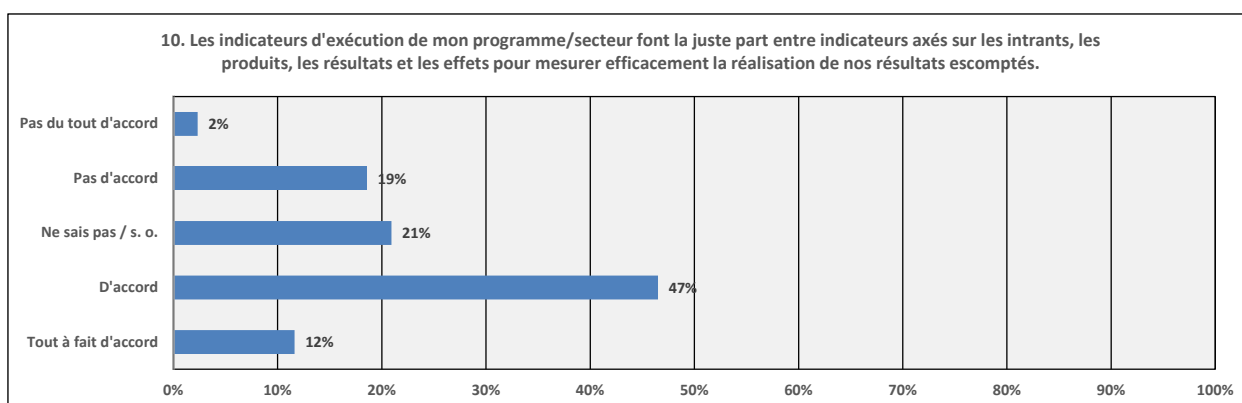
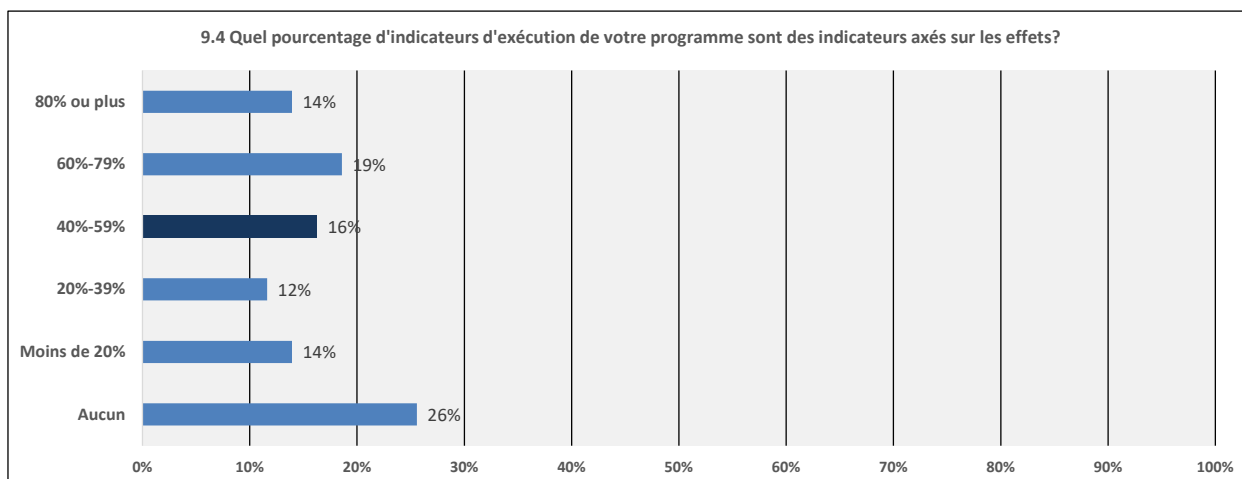
7. Étiez-vous nouvellement recruté ou avez-vous été transféré à de nouvelles fonctions en 2018-2019 ou en 2020?



8. En tant que nouveau membre, j'ai été adéquatement informé des toutes les mesures d'exécution du programme qui relèveront de mes nouvelles fonctions.

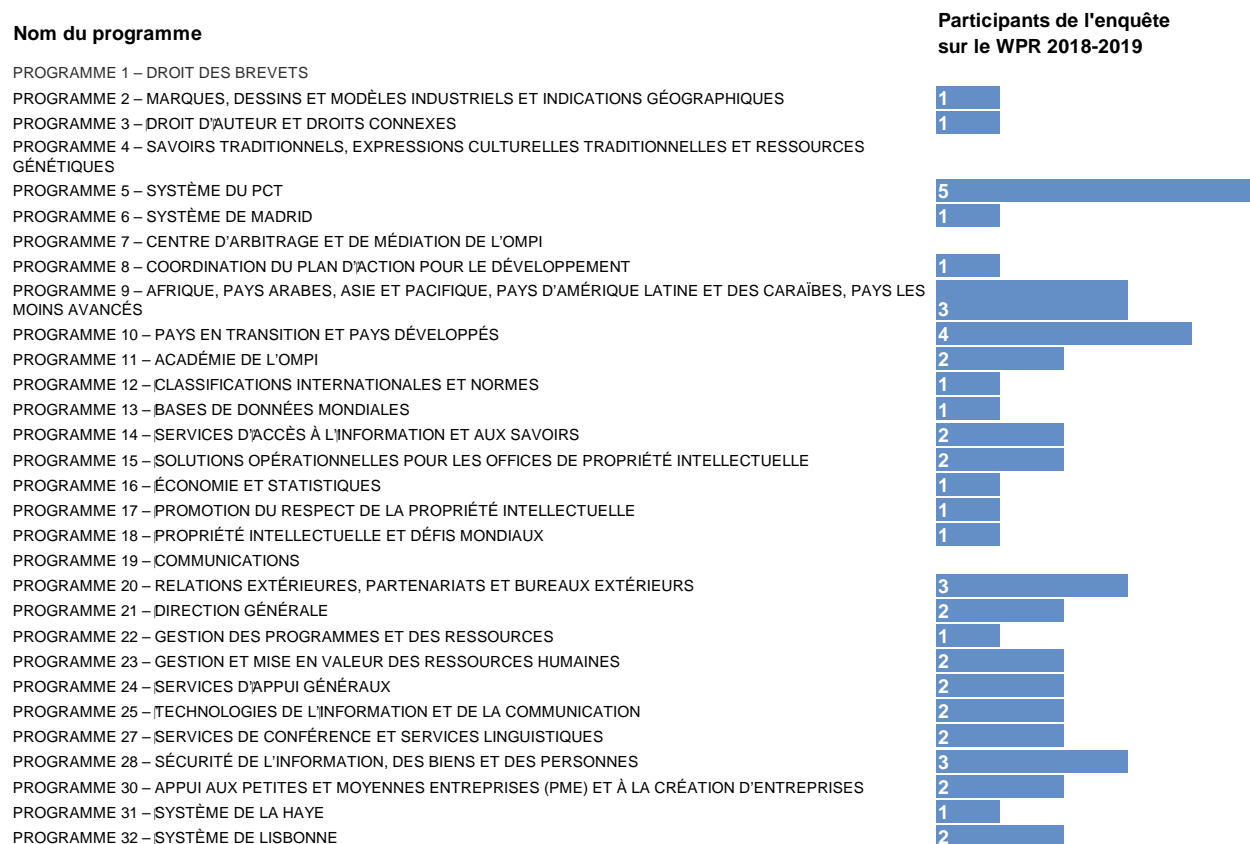






## **PARTIE 4 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**















**Taux de participation à l'enquête par programme des répondants ayant indiqué leur programme - Sur 118 chefs de programme et suppléants invités à participer à l'enquête, 40 personnes sur les 48 ayant répondu ont indiqué leur numéro de programme.**






[L'annexe II suit]

## ANNEXE II – ÉVALUATIONS DE LA VALIDATION, Y COMPRIS CLASSEMENT

**Indicateur d'exécution du programme 1** : Pourcentage des participants à des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine des brevets qui font état d'un meilleur niveau de connaissances.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>			
<b>Classement :</b>			
	Répond suffisamment aux critères		Répond partiellement aux critères
			Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>		<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution car elles correspondent directement à l'objet de l'indicateur d'exécution (connaissances en matière de brevets).
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution. Les données fournies concernent l'évolution des connaissances des participants.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles		Les documents de référence fournis pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution sont sauvegardés électroniquement et facilement accessibles.
1.d.	Exactes/vérifiables		Le test préalable et le test ultérieur réalisés auprès des participants reflètent fidèlement les données recueillies et les rendent facilement vérifiables.
1.e.	Présentées dans les délais		Les données sont communiquées régulièrement après la réalisation de chaque activité de renforcement des capacités.
1.f.	Claires/transparentes		Les rapports établis au regard de l'indicateur d'exécution sont disponibles et les informations sont communiquées de manière claire et transparente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>		<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>			
<b>Classement :</b>			
	Code de couleurs exact		Code de couleurs inexact
			Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Observations supplémentaires

**Indicateur d'exécution du programme 2** : Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6<sup>ter</sup>.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles montrent le nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6 <sup>ter</sup> . En outre, les données sont pertinentes pour les États qui sont parties à la Convention de Paris, les organisations intergouvernementales internationales et les parties intéressées.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont détaillées. La base de données sur l'article 6 <sup>ter</sup> contient tous les signes enregistrés, ainsi que les modifications qui leur ont été apportées.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les données relatives à l'exécution sont collectées par voie électronique et sont facilement accessibles à partir de la base de données sur l'article 6 <sup>ter</sup> . Les parties intéressées peuvent accéder à la base de données et y effectuer des recherches sur le site Web de l'OMPI à l'adresse <a href="https://www.wipo.int/article6ter/fr/">https://www.wipo.int/article6ter/fr/</a> .
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables. Une recherche structurée ou une interrogation de la base de données sur l'article 6 <sup>ter</sup> peut confirmer l'exactitude du nombre de signes enregistrés, <a href="https://www.wipo.int/ipdl/fr/6ter/search-struct.jsp">https://www.wipo.int/ipdl/fr/6ter/search-struct.jsp</a> .
1.e.	Présentées dans les délais	Chaque année, le dernier jour de mars et de septembre, le programme envoie une alerte par courrier électronique aux offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux, aux organisations intergouvernementales internationales, y compris aux parties intéressées qui se sont abonnées à cette alerte. La notification informe les parties prenantes, notamment sur le nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6 <sup>ter</sup> et les modifications éventuelles qui y ont été apportées.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont factuelles et claires.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>

**2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs**

**Classement :**




Code de couleurs exact



Code de couleurs inexact



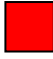













Code de couleurs non évaluable



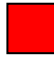








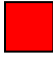


2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d" exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		











**Indicateur d'exécution du programme 3** : Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de droit d'auteur dans le cadre de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>			
<b>Classement :</b>			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>		<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution car elles correspondent directement à la manière dont les stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle incluent des objectifs et des actions dans le domaine du droit d'auteur et fournissent des informations à ce sujet.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution. Les données fournies couvrent l'inclusion du droit d'auteur au niveau national pour les pays visés par ce cycle de rapport.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles		Les documents de référence fournis pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution sont sauvegardés électroniquement et facilement accessibles.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les stratégies nationales de propriété intellectuelle présentées tiennent compte des données relatives au droit d'auteur, ce qui permet de les vérifier facilement.
1.e.	Présentées dans les délais		Les données sont communiquées selon les besoins des différentes parties prenantes au cas par cas.
1.f.	Claires/transparentes		Les informations relatives aux stratégies nationales de propriété intellectuelle sont disponibles et communiquées de manière claire et transparente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>		<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>			
<b>Classement :</b>			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		

**Indicateur d'exécution du programme 4 :** Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.




<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>			
<b>Classement :</b>			
	Répond suffisamment aux critères		Répond partiellement aux critères
	Ne répond pas aux critères		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>		<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution. Les données recueillies sont pertinentes pour évaluer le degré de satisfaction individuelle des participants aux activités de sensibilisation et de promotion.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution. Les données fournies couvrent l'inclusion d'informations liées à la satisfaction individuelle des participants.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles		Les documents de référence fournis pour établir un rapport au regard de l'indicateur d'exécution sont sauvegardés sur un support physique et accessibles en cas de besoin. Un résumé électronique des résultats serait un élément complémentaire à prendre en considération à des fins d'analyse et d'établissement de rapports.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les enquêtes reflètent suffisamment le degré de satisfaction des participants et les informations peuvent être vérifiées.
1.e.	Présentées dans les délais		Les données sont communiquées selon les besoins des parties prenantes au cas par cas.
1.f.	Claires/transparentes		Les informations sont communiquées de manière claire et transparente au moyen d'enquêtes et de rapports de mission.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>		<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>			
<b>Classement :</b>			
	Code de couleurs exact		Code de couleurs inexact
	Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		

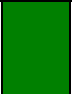
Indicateur d'exécution du programme 5 : Qualité de la traduction.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>			
<b>Classement :</b>			
	Répond suffisamment aux critères		Répond partiellement aux critères
	Ne répond pas aux critères		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>		<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles		L'indicateur d'exécution et les données relatives à l'exécution sont utiles pour déterminer si la Division de la traduction du PCT maintient un niveau de qualité suffisant dans les traductions fournies. Les résultats des contrôles de la qualité ne sont pas seulement communiqués dans le Rapport sur la performance de l'OMPI, mais également lors des réunions mensuelles de la division où ils sont utilisés à des fins de suivi régulier et de mesures correctives.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont calculées sur la base des résultats des rapports de contrôle de la qualité qui sont compilés chaque semaine par chacune des trois sections de traduction pour les abrégés et chaque mois par les sections 1 et 2 des langues asiatiques et par la section anglaise pour les rapports sur la brevetabilité (la section française ne s'occupe pas des rapports sur la brevetabilité). La Division de la traduction du PCT dispose également d'un document contenant un système d'évaluation unifié et des lignes directrices sur les catégories d'erreurs, d'un document contenant des lignes directrices pour le contrôle de la qualité des abrégés et d'un document contenant des lignes directrices pour le contrôle de la qualité des rapports sur la brevetabilité (WOSA et IPRP) destinés à orienter le processus de contrôle de la qualité.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles		Les rapports sont actuellement compilés dans des fichiers et des tableaux Excel. La Division de la traduction du PCT dispose de quelques macros Word pour la compilation. Elle s'intéresse aux systèmes d'analyse des données décisionnelles depuis 2016, mais d'autres aspects de l'informatique ont été privilégiés. Néanmoins, cela n'a pas affecté l'efficacité du processus.
1.d.	Exactes/vérifiables		La division a ajouté des macros supplémentaires pour faciliter la compilation des rapports, ce qui a été utile. Le système de contrôle de la qualité est très précis. Il est relativement facile à vérifier, mais cela nécessite une certaine connaissance pratique de la manière dont ce système évalue les agences et les prestataires externes.
1.e.	Présentées dans les délais		Ces informations sont fournies annuellement sur la base de données qui sont recueillies chaque semaine pour les abrégés et chaque mois pour les rapports sur la brevetabilité. La division fournit les données brutes à la Division des statistiques qui calcule l'indicateur, généralement le jour même ou le lendemain.
1.f.	Claires/transparentes		Certaines traductions sont sélectionnées au hasard pour être soumises à un contrôle de la qualité. Les chiffres sont des échantillons des volumes globaux, la taille des échantillons étant déterminée à l'aide d'un modèle statistique similaire à celui utilisé pour les composants électroniques. La division a choisi ce modèle pour limiter au maximum le contrôle de la qualité en n'effectuant pas plus que ce qui est statistiquement nécessaire. Il convient de noter que l'indicateur est une moyenne de la qualité de tous les documents et de toutes les combinaisons linguistiques, pondérée par le nombre de documents concernés. Un indicateur par combinaison linguistique serait également possible et a été discuté à plusieurs reprises entre le directeur de la division et son supérieur hiérarchique. Néanmoins, il a été conclu que ce serait difficile à mettre en œuvre pour les destinataires.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>		<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>















## 2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs

### Classement :




 Code de couleurs exact
  Code de couleurs inexact
  Code de couleurs non évaluable

2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Observations supplémentaires

**Indicateur d'exécution du programme 6 : Renouvellements (Madrid).**




<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles montrent le nombre total de renouvellements d'enregistrements internationaux en vigueur dans le Registre de Madrid. Les renouvellements sont une source de recettes majeure pour le Bureau international.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées. Elles indiquent tous les renouvellements d'enregistrements internationaux inscrits au Registre de Madrid pendant l'exercice biennal 2018-2019.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les données relatives à l'exécution sont collectées de façon efficace sur la plateforme MIRIS (Madrid International Registrations Information System). En outre, elles sont directement accessibles dans le système MIRIS et la base de données statistiques de l'OMPI.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables dans le système MIRIS et la base de données statistiques de l'OMPI. <a href="https://www3.wipo.int/ipstats/pmhindex.htm?tab=madrid">https://www3.wipo.int/ipstats/pmhindex.htm?tab=madrid</a>
1.e.	Présentées dans les délais	 Le programme suit le nombre de renouvellements d'enregistrements internationaux en vigueur dans le Registre de Madrid et en rend compte sur une base hebdomadaire, mensuelle et annuelle. En outre, un rapport sur les renouvellements est inclus dans le programme et budget de l'exercice biennal.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution répondent aux critères. Elles sont factuelles, claires et communiquées de manière transparente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>		
<b>Classement :</b>		
	Code de couleurs exact	 Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" et "partiellement atteint" pour 2018 et 2019 respectivement est exact.
2.b.	Commentaires du programme	

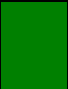
**Indicateur d'exécution du programme 7** : Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine auxquelles le Centre a contribué pour ce qui est de leur élaboration ou de leur appui

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	<p>Les données relatives à l'exécution sont pertinentes pour rendre compte des résultats du Centre et de ses parties prenantes. En outre, des informations sur la mise à jour concrète des politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine (DNS) sont communiquées à l'Assemblée générale. Les données utilisées pour rendre compte de cet indicateur d'exécution sont mises à jour régulièrement sur le site Web de l'OMPI. Les données relatives à l'exécution fournissent des informations sur la manière dont le Centre contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à la tenue à jour effective des politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine (DNS)</li> <li>à l'administration des politiques des règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD)</li> <li>à l'appui aux politiques de règlement des litiges portant sur des ccTLD</li> </ul>
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution. Des informations plus détaillées sont en partie publiées sur le site Web de l'OMPI. Un rapport détaillé a été communiqué à la DSI.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les documents de référence fournis pour justificatives fournies pour rendre compte de l'indicateur d'exécution figurent dans la rubrique Services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine du site Web de l'OMPI. <a href="https://www.wipo.int/amc/en/domains/cctld/">https://www.wipo.int/amc/en/domains/cctld/</a> En outre, une vue d'ensemble complète des politiques figure dans les mises à jour annuelles produites par le Centre à l'intention de l'Assemblée générale de l'OMPI.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution étant facilement accessibles et disponibles sur le site Web de l'OMPI et dans les documents de l'Assemblée générale, elles peuvent être aisément vérifiées. Le cadre de reddition d'informations tient dûment compte de la nécessité de planifier et de documenter les résultats du Centre, tant dans le domaine de l'administration des litiges que dans celui de l'élaboration des politiques et de l'appui à celles-ci. De même, le Centre a mis au point au fil du temps une série d'outils fiables pour la collecte et le stockage de données, y compris des systèmes informatiques.
1.e.	Présentées dans les délais	Les données sont communiquées régulièrement dans le cadre des mises à jour de la rubrique Services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine sur le site Web de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes	Les rapports établis au regard de l'indicateur d'exécution sont disponibles et les informations sont communiquées de manière claire et transparente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>











**2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs**

**Classement :**

 Code de couleurs exact
  Code de couleurs inexact
  Code de couleurs non évaluable

2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Observations supplémentaires

**Indicateur d'exécution du programme 8** : Nombre de programmes qui rendent compte dans le détail de la mesure dans laquelle les recommandations du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget ont orienté leurs travaux.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles mettent en évidence les programmes de l'OMPI qui prennent en considération les principes directeurs énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement dans leurs activités.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 L'indicateur d'exécution étant axé sur les produits, les données relatives à l'exécution utilisées à cette fin sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles rendent compte du nombre de programmes.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Le programme 8 a recueilli des données auprès de collègues internes par messagerie électronique et dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018. En outre, des consultations sont organisées avec les chefs de programme en coordination avec des collègues de la Division de l'exécution des programmes et du budget. Le rapport relatif au WPR 2018-2019 est fondé sur les contributions reçues des différents programmes pour le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement en 2019. La date de publication du rapport du Directeur général est proche de celle du WPR, et les deux documents nécessitent les mêmes informations. Au total, le programme 8 consacre deux à trois heures à l'établissement des données relatives à l'exécution. Les liens du Plan d'action pour le développement pour le programme et budget figurent à l'annexe IX du programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 et ont été approuvés par les États membres en 2009 <a href="https://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/budget/pdf/budget_2010_2011.pdf">https://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/budget/pdf/budget_2010_2011.pdf</a>
1.d.	Exactes/vérifiables	 L'indicateur d'exécution est resté constant au cours des six dernières années. Les données relatives à l'exécution sont faciles à vérifier et elles sont exactes. Le programme 8 a partagé avec la DSI toutes les données détaillées consignées.
1.e.	Présentées dans les délais	 La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement doit fournir une mise à jour de ces données deux fois par an, après chaque session du CDIP. Des informations similaires, fondées sur les contributions de tous les programmes concernés, figurent dans le WPR et dans le rapport du Directeur général. Rapport du CDIP : <a href="https://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=453432">https://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=453432</a> ; rapport du Directeur général : <a href="https://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=474843">https://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=474843</a>
1.f.	Claires/transparentes	 Les données utilisées pour l'établissement de rapports sont claires et des liens transparents avec les recommandations du Plan d'action pour le développement sont présentés pour chaque programme dans le programme et budget et le WPR.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>



**2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs**

**Classement :**



Code de couleurs exact






Code de couleurs inexact



Code de couleurs non évaluable




2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Observations supplémentaires

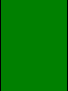
**Indicateur d'exécution du programme 9 : Nombre de pays participant à des projets de coopération Sud-Sud.**

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes en ce qu'elles rendent compte des produits issus des activités menées par l'OMPI dans le domaine de la coopération Sud-Sud, qui sont guidées par la Convention instituant l'OMPI, ainsi que par les principes du Plan d'action pour le développement et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI (2016-2021). En outre, elles contribuent à rendre compte des progrès accomplis dans l'augmentation du nombre de partenaires. Les données relatives à l'exécution ne sont pas seulement pertinentes pour le WPR et le bureau de vice-directeur général chargé du Secteur du développement, mais elles sont également communiquées au CDIP, <a href="https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_19/cdip_19_5.pdf">https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_19/cdip_19_5.pdf</a> , et au Directeur général. Elles sont également incluses dans la base de données sur l'assistance technique de l'OMPI.
1.b.	Suffisantes/détaillées	L'indicateur d'exécution étant axé sur les produits, les données relatives à l'exécution utilisées à cette fin sont suffisantes et détaillées en ce qu'elles rendent compte du nombre de pays engagés dans la coopération Sud-Sud.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les données sont collectées efficacement dans la base de données sur l'assistance technique et sont facilement accessibles sur le site Web de l'OMPI. Le bureau du vice-directeur général chargé du Secteur du développement dresse un inventaire des activités de coopération Sud-Sud au sein de l'OMPI afin de donner un aperçu des activités en matière de propriété intellectuelle menées par le Secrétariat dans le contexte de la coopération Sud-Sud. <a href="https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_19/cdip_19_5.pdf">https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_19/cdip_19_5.pdf</a> En outre, une liste des activités de coopération Sud-Sud par pays figure dans la base de données sur l'assistance technique de l'OMPI. <a href="https://www.wipo.int/tad/en/">https://www.wipo.int/tad/en/</a>
1.d.	Exactes/vérifiables	Cet indicateur a été inclus pour la première fois dans le programme et budget 2018-2019, et il a été reconduit en 2020-2021, ce qui facilite l'évaluation des progrès et la vérification des données.
1.e.	Présentées dans les délais	L'inventaire est établi sur demande du CDIP. Il a par exemple été mis à la disposition du CDIP et publié sur le site Web de l'OMPI en 2016, 2017 et 2019. La base de données sur l'assistance technique de l'OMPI est mise à jour régulièrement, les États membres contrôlant les données relatives à l'exécution. L'inventaire et la base de données favorisent la communication d'informations en temps voulu dès lors que les données sont aisément accessibles.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont communiquées de manière transparente dans l'inventaire et sont mises à la disposition du public.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>



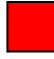
## 2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs


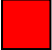

### Classement :

 Code de couleurs exact
  Code de couleurs inexact
  Code de couleurs non évaluable











2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Observations supplémentaires

**Indicateur d'exécution du programme 10** : Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes en ce qu'elles rendent compte correctement du mandat du Département pour les pays en transition et les pays développés ainsi que des résultats des activités de ce département. L'indicateur et les données aident l'unité fonctionnelle à suivre l'évolution de la réglementation dans les pays et à adapter et renforcer la stratégie correspondante en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Cet indicateur est facile à mesurer. Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution. Le Département pour les pays en transition et les pays développés a remis à la DSI une liste complète des lois mises à jour.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles dans la base de données WIPO Lex et des liens Internet officiels vers les registres nationaux de législations mises à jour (principalement la page Web de l'office de propriété intellectuelle). Étant donné que toutes les données ne sont pas toujours accessibles via WIPO Lex, lors de l'établissement des rapports pertinents sur cet indicateur d'exécution, le Département pour les pays en transition et les pays développés procède à des recherches et une validation supplémentaires. Le département a fourni à la DSI des documents attestant la mise à jour des législations nationales.
1.d.	Exactes/vérifiables	Cet indicateur n'a pas changé au cours des six dernières années. Le système de collecte d'informations est précis et facile à vérifier car la législation actualisée est consignée dans une base de données de l'OMPI et dans d'autres bases de données nationales officielles pertinentes. Les documents législatifs sont également vérifiés avec les États membres pour confirmation.
1.e.	Présentées dans les délais	Les États membres communiquent régulièrement et en temps voulu les données relatives à l'exécution par l'intermédiaire de WIPO Lex. Le directeur du Département pour les pays en transition et les pays développés les demande une ou deux fois par an, aux fins du suivi des performances de l'unité. Le temps nécessaire pour rendre compte de cet indicateur d'exécution est fondé sur le calendrier défini par la Division de l'exécution des programmes et du budget. D'une manière générale, il faut une à deux semaines pour établir un rapport ponctuel, détaillé et précis.
1.f.	Claires/transparentes	Le Département pour les pays en transition et les pays développés s'appuie sur les dossiers internes, les mises à jour de la base de données WIPO Lex et le site Web officiel des pays.

1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
<p><b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p>  Code de couleurs exact            Code de couleurs inexact            Code de couleurs non évaluable         </p>			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Observations supplémentaires

**Indicateur d'exécution du programme 11** : Pourcentage de supérieurs hiérarchiques satisfaits de l'application des connaissances et des compétences acquises par les personnes formées dans le cadre de leur activité professionnelle.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes par rapport à ce que l'Organisation cherche à réaliser et directement liées au résultat escompté.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Dans une certaine mesure pour la période couverte. Soumission d'une enquête de suivi en ligne menée en 2019 par le Programme de perfectionnement des cadres de l'Académie de l'OMPI pour les cours dispensés en 2018. Les données pour 2019 seront recueillies à partir de septembre 2020. Les informations recueillies sont détaillées dans la mesure où elles couvrent tous les supérieurs hiérarchiques qui ont participé aux formations cette année.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les données relatives à l'exécution sont facilement collectées et accessibles, au moyen d'une enquête en ligne adressée aux participants.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont vérifiables dans la mesure où elles sont fournies par les chefs de programme. Sur la base des données soumises pour l'enquête, les pourcentages sont représentés avec exactitude.
1.e.	Présentées dans les délais	 Seules les données de 2018 sont disponibles étant donné que l'évaluation est effectuée chaque année. Cette fréquence est choisie à dessein, car il s'agit de la période minimale nécessaire pour obtenir un retour d'information fiable sur le degré de satisfaction des supérieurs hiérarchiques en ce qui concerne l'utilisation des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle acquises par les personnes formées dans le cadre de leur activité professionnelle. Les données sont collectées entre 9 et 12 mois après l'offre de formation conformément au modèle d'évaluation du programme 11.
1.f.	Claires/transparentes	 Sur la base des données fournies, elles sont claires et transparentes et communiquées de manière ouverte, claire, factuelle et cohérente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>

## 2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs

### Classement :




Code de couleurs exact





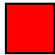











Code de couleurs inexact



Code de couleurs non évaluable







2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		

**Indicateur d'exécution du programme 12** : Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, en particulier dans les pays en développement.









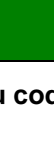
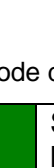




<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution répondent aux critères s'agissant de ce que l'Organisation cherche à réaliser et sont directement liées au résultat escompté.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Informations fournies via google analytics pour chacune des sources indiquées comme niveaux de référence pour l'indicateur d'exécution avec les pourcentages communiqués pour les visites depuis les pays en développement.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Données faciles à collecter grâce à google analytics, et aisément accessibles aux chefs de programme ayant les droits.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Sur la base de la documentation fournie, les informations pourraient être validées en présentant la même demande d'informations pour les données. La plupart des objectifs ont été pleinement atteints.
1.e.	Présentées dans les délais	 Les données peuvent être produites sur demande de sorte qu'elles sont ponctuelles.
1.f.	Claires/transparentes	 Indicateur clair assorti de niveaux de référence et d'objectifs transparents, factuels et clairs.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>		
<b>Classement :</b>		
	Code de couleurs exact	 Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	






**Indicateur d'exécution du programme 13** : Nombre d'utilisateurs par trimestre des bases de données mondiales.

<p><b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p>  Répond suffisamment aux critères            Répond partiellement aux critères            Ne répond pas aux critères         </p>		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes au regard de ce que l'Organisation cherche à réaliser et conformes à l'obtention du résultat escompté lié.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les informations fournies et utilisées sont suffisantes pour l'indicateur. Données pour 2018 et 2019 issues de google analytics concernant le nombre trimestriel d'utilisateurs pour les deux sources de données, à savoir la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les données issues de Google analytics peuvent être collectées de manière efficace et sont accessibles aux chefs de programme concernés.
1.d.	Exactes/vérifiables	Documentation claire extraite de google analytics pour deux trimestres de chaque année considérée. Les données devraient être vérifiables sous réserve d'accès à l'outil google analytics.
1.e.	Présentées dans les délais	Les données peuvent être extraites sur demande de telle sorte qu'elles devraient être disponibles en temps voulu
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont claires concernant ce qui est mesuré, de sorte qu'elles sont également transparentes, factuelles et cohérentes.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<p><b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p>  Code de couleurs exact            Code de couleurs inexact            Code de couleurs non évaluable         </p>		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	

**Indicateur d'exécution du programme 14** : Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI.




<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>			
<b>Classement :</b>			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>		<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes pour rendre compte de l'indicateur d'exécution en ce qu'elles correspondent directement à l'objet de la propriété intellectuelle. En l'occurrence, l'augmentation souhaitée des utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution. Les données fournies montrent l'augmentation du nombre de participants pour les systèmes ARDI sur une base mensuelle et les inscriptions, par statut et par date, pour le programme ASPI.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles		Les justificatifs fournis pour rendre compte de l'indicateur d'exécution sont stockés électroniquement et facilement récupérables via le système CRM de Research4Life, qui coordonne les connexions au programme ARDI et la base de données des utilisateurs inscrits au programme ASPI.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les informations dont il est rendu compte sont exactes et les données recueillies permettent de les vérifier à la demande.
1.e.	Présentées dans les délais		Les données sont communiquées au moins sur une base annuelle conformément aux procédures de gestion axée sur les résultats de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes		Les rapports au regard de l'indicateur d'exécution sont disponibles et les informations ont été communiquées de manière claire et transparente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>		<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>			
<b>Classement :</b>			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Observations supplémentaires


**Indicateur d'exécution du programme 15** : Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles indiquent le niveau d'appui offert par l'OMPI aux offices nationaux de propriété intellectuelle qui utilisent le système IPAS.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées. Il s'agit d'un indicateur composite qui est évalué en fonction de cinq catégories avec de multiples points de contrôle pour suivre et évaluer l'utilisation du système IPAS.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Le programme collecte les informations nécessaires sur les offices de propriété intellectuelle concernés tout au long de l'année. Au début de l'année suivante, le programme procède à une évaluation de chaque Office de propriété intellectuelle. Un tableau comprenant cinq catégories est utilisé pour évaluer le "niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle". Chacune des cinq catégories comprend des points de contrôle pour permettre au Secrétariat de l'OMPI de suivre et d'évaluer l'utilisation du système IPAS. Le "score" de chaque office est classé de 1 à 5 (du niveau basique au niveau le plus avancé) pour une année donnée. Les scores des offices sont résumés pour calculer le niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance au cours d'une année donnée.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables. Les données sont corrélées aux chiffres communiqués pour l'indicateur d'exécution.
1.e.	Présentées dans les délais	Aucune problème de ponctualité important n'a été constaté.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution pour le calcul de l'indicateur d'exécution sont claires et transparentes. Justificatifs fournis.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>









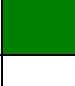

**2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs**

**Classement :**

 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable




2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		"Le programme continuera d'affiner le processus de collecte et de validation des données pour l'indicateur."


**Indicateur d'exécution du programme 16** : L'écart entre la prévision de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye se situe dans les valeurs prévues.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles indiquent le niveau d'exactitude des prévisions faites par le programme (Division de l'économie et des statistiques) concernant les dépôts dans les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées en ce qu'elles fournissent des précisions sur le nombre de dépôts dans les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye sur une période déterminée.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Le processus de collecte de données sur les dépôts est semi-automatisé. Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles par l'intermédiaire du Centre de statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI ( <a href="https://www3.wipo.int/ipstats/">https://www3.wipo.int/ipstats/</a> ).
1.d.	Exactes/vérifiables	 <b>Nombre de dépôts – effet retard</b> Les données relatives aux dépôts émanant des offices nationaux sont obtenues à l'issue d'un délai qui peut parfois dépasser un an. C'est pourquoi le nombre enregistré de dépôts effectifs pour l'année considérée évolue avec le temps. Lors du calcul de l'indicateur d'exécution aux fins de l'établissement de rapports annuels, un "instantané" des données est effectué (normalement en mars-avril de l'année suivante), après quoi le nombre de dépôts réels pour l'année peut encore évoluer, mais n'est pas actualisé aux fins de la reddition de comptes. Bien que, en raison de l'effet retard susmentionné, les données communiquées ne soient pas totalement exactes, les modifications du nombre de dépôts qui se produisent après la date de présentation des rapports représentent une part infime des dépôts annuels. Par conséquent, ces changements non communiqués n'ont pas d'incidence significative sur l'exactitude de l'indicateur d'exécution.
1.e.	Présentées dans les délais	 Le nombre de dépôts est l'un des principaux indicateurs d'exécution et est mis à jour régulièrement. Les données relatives à l'exécution pour l'indicateur d'exécution du programme à l'examen sont officiellement calculées et communiquées une fois par an.
1.f.	Claires/transparentes	 Dans l'ensemble, les données relatives à l'exécution sont facilement vérifiables; la base de calcul de l'indicateur d'exécution est divulguée.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>















**2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs**

**Classement :**







 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable

2.a.	Exactitude du code de couleurs		Les données sont exactes et suffisantes pour rendre compte de l'indicateur d'exécution sélectionné; par conséquent, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est également exact.
2.b.	Commentaires du programme		Les statistiques par date de dépôt sont révisées en permanence. C'est la nature de ces statistiques. Aux fins de comparaison, un "instantané" à une date donnée devrait être considéré comme "exact" pour ce jour-là.

**Indicateur d'exécution du programme 17** : Nombre de collaborations stratégiques en partenariat avec des organisations dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.















<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution fournies par le programme sont effectivement pertinentes et utiles au regard de ce que l'Organisation cherche à réaliser conformément aux mesures de performance et au résultat escompté lié à l'indicateur.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Le programme a mis à disposition des données de base suffisantes et complètes sur les 8 collaborations stratégiques en cours pendant la période de validation. Des explications ont été fournies sur chaque stratégie, assorties des documents et rapports de mission correspondants.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les données sont collectées de manière efficace pour l'indicateur grâce aux rapports de mission détaillés, à la documentation des manifestations parallèles et à d'autres rapports tels que ceux établis pour les visites d'étude.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Étant donné que les documents soumis sont des documents de l'OMPI utilisés en interne et approuvés par l'intermédiaire de différents niveaux/systèmes, les données relatives à l'exécution sont aussi vérifiables et exactes que possible.
1.e.	Présentées dans les délais	 Les informations sont communiquées en temps voulu dans le cadre des rapports établis après chaque réunion pertinente pour la mise en place et le maintien en vigueur des collaborations.
1.f.	Claires/transparentes	 Les informations sont présentées de manière transparente, claire, factuelle et cohérente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>		
<b>Classement :</b>		
	Code de couleurs exact	 Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	

**Indicateur d'exécution du programme 18** : Nombre de dispositions prises pour l'accueil de scientifiques de pays en développement.







<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles pour ce que le programme vise à mesurer au moyen des données relatives à l'exécution.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution ont permis de mesurer les progrès réalisés au titre des dispositions d'accueil pour les scientifiques de pays en développement dans le cadre du programme de bourses de WIPO Re :Search. Des informations pour le fonds fiduciaire ainsi que des rapports finaux indiquant les dispositions prises en faveur de ces scientifiques ont été fournis.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les informations sont disponibles en fonctions des besoins au titres du fonds fiduciaire et de l'établissement de rapports et sont accessibles à toutes les parties concernées.
1.d.	Exactes/vérifiables	Le rapport final au titre du fonds fiduciaire et les informations sur chaque scientifique participant sont disponibles et les données sont aussi exactes que possible.
1.e.	Présentées dans les délais	Les informations sur les scientifiques accueillis au titre du fonds fiduciaire sont produites chaque année. Les données relatives à l'exécution pour l'indicateur d'exécution sont communiquées en temps voulu.
1.f.	Claires/transparentes	Les informations fournies sont claires et transparentes et sont présentées de manière factuelle et cohérente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>		
<b>Classement :</b>		
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	





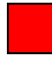



**Indicateur d'exécution du programme 19** : Image de marque et réputation : couverture positive des principales activités et réalisations de l'OMPI par les médias du monde entier.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles témoignent de la perception de l'OMPI par le public.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 L'indicateur d'exécution est calculé automatiquement par un outil tiers de surveillance des médias, Cision, selon son algorithme propre. Les données sont facilement accessibles par l'intermédiaire du portail client de Cision.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables étant donné qu'elles sont corrélées avec les chiffres communiqués par Cision pour l'indicateur d'exécution. Cision Ltd est un éditeur de logiciels de relations publiques et médiatiques et un prestataire de services jouissant une bonne réputation sur le marché.
1.e.	Présentées dans les délais	 Les données sont disponibles en temps réel, de sorte qu'il n'y a pas de problèmes importants concernant la ponctualité des informations nécessaires.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont claires et facilement vérifiables.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>		
<b>Classement :</b>		
	Code de couleurs exact	 Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	















**Indicateur d'exécution du programme 20 (Bureaux extérieurs) : Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande.**

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles indiquent la capacité des bureaux extérieurs de l'OMPI de répondre en temps voulu à leurs clients.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Le processus de collecte des données s'effectue à deux niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ collecte de données au niveau des bureaux sur place (manuelle/semi-automatisée);</li> <li>▪ collecte de données au siège de l'OMPI (manuelle).</li> </ul> La collecte de données est bien organisée; des voies de communication sont établies.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables. Elles sont confortées par des détails.
1.e.	Présentées dans les délais	Les données relatives à l'exécution sont partiellement présentées dans les délais parce que certains bureaux les ont communiquées en retard.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont claires et facilement vérifiables.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>		
<b>Classement :</b>		
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	















**Indicateur d'exécution du programme 20 (Relations extérieures, partenariats) :** Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports, des résolutions et des documents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus pertinents et ciblés.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes au regard de ce que l'Organisation cherche à réaliser et du résultat escompté.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les informations fournies sont suffisantes pour appréhender les progrès réalisés concernant les contributions de l'OMPI figurant dans les rapports de différentes organisations. La Division des relations extérieures collecte vers la fin de chaque année les données à communiquer qui n'ont pas été recueillies dans le courant de l'année et les titres sont inclus dans la liste établie des indicateurs du Rapport sur l'exécution du programme.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les données sont collectées, stockées et vérifiées pour s'assurer que les contributions de l'OMPI ont été incluses. Aucune contribution n'est comptabilisée deux fois pour chaque exercice biennal. Les rapports sont publiés en ligne et sont à la disposition de toute personne intéressée.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les informations peuvent effectivement être validées en consultant les différents liens et les informations fournies par les chefs de programme.
1.e.	Présentées dans les délais	Les contributions de l'OMPI sont consultées et envoyées de manière périodique en fonction des activités de l'Organisation avec d'autres organisations du système des Nations Unies.
1.f.	Claires/transparentes	Les rapports et données sont disponibles en ligne et sont transparents, ouverts, clairs et cohérents.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>		
<b>Classement :</b>		
	Code de couleurs exact	 Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	




**Indicateur d'exécution du programme 21** : Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
<b>Classement :</b>  Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes en ce qu'elles montrent les nouvelles initiatives conjointes de l'OMPI avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, avec la participation du Directeur général.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées en ce qu'elles fournissent des précisions sur les événements ou les nouvelles initiatives conjointes que l'OMPI a prises avec d'autres institutions des Nations Unies ou organisations intergouvernementales.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les données relatives à l'exécution sont accessibles sur le site Web de l'OMPI ou sur les sites Web des institutions ou organisations intergouvernementales participantes.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables sur le site Web de l'OMPI, sur les sites Web des institutions des Nations Unies ou des organisations intergouvernementales participantes, ainsi que via l'échange de correspondance entre l'OMPI et les organisations partenaires.
1.e.	Présentées dans les délais	 Le programme rend compte chaque année aux États membres des nouvelles initiatives conjointes avec les organisations partenaires dans le cadre du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI. En outre, le Directeur général rend compte d'une manière générale aux États membres des activités et des réalisations de l'OMPI dans le cadre de son rapport annuel aux assemblées de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont factuelles et claires et sont visibles sur le site Web de l'OMPI.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
<b>Classement :</b>  Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	

**Indicateur d'exécution du programme 22** : Sensibilisation et responsabilisation accrues des chefs de service concernant l'application du cadre réglementaire.




<p><b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p> Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères</p>		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles indiquent le niveau de sensibilisation de la direction au cadre réglementaire de l'OMPI.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées. Elles sont fondées sur les résultats de l'enquête annuelle auprès de la direction.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les données ont été collectées efficacement au moyen d'une enquête en ligne. Les résultats de l'enquête étaient facilement accessibles.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution étaient exactes et vérifiables. Le calcul du pourcentage de sensibilisation était effectué dans MS Excel et il était transparent.
1.e.	Présentées dans les délais	 L'enquête a été menée dans les délais.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution étaient claires et facilement vérifiables.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<p><b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p> Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable</p>		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	


**Indicateur d'exécution du programme 23** : Parité hommes-femmes : pourcentage de femmes occupant un poste de niveau P-4 à D-2.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles car les statistiques relatives à la parité sont conformes aux résultats communiqués pour l'indicateur d'exécution. Cet indicateur d'exécution est conforme à la Politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes et à l'engagement de l'ONU en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées. Les statistiques relatives à la parité hommes-femmes rendent compte du pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs (grade P -4) et les catégories supérieures (D2), conformément aux paramètres énoncés dans l'indicateur d'exécution.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles et vérifiables par les personnes concernées qui ont accès au système AIMS HR. En outre, le système est relativement facile à utiliser et facilite la compilation et l'extraction efficaces de la proportion de femmes dans les catégories professionnelle et supérieures.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables à partir du système AIMS HR. Les rapports pertinents sur la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures peuvent être extraits du système à tout moment de l'année.
1.e.	Présentées dans les délais	Les données relatives à l'exécution sont extraites du système AIMS HR en fin d'année et tous les deux ans aux fins d'information des États membres. En outre, des tableaux de bord sur la parité hommes-femmes sont extraits et communiqués chaque mois à la direction et aux parties prenantes concernées.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont transparentes et communiquées de manière ouverte, factuelle et claire.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>







## 2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs

### Classement :

 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable




2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" pour deux ÉIE et "pas atteint" pour autres ÉIE est exact.
2.b.	Commentaires du programme		

**Indicateur d'exécution du programme 24 : Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI.**

<p><b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p> Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères</p>		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles indiquent si l'OMPI est en mesure de maîtriser la consommation d'électricité et de se montrer respectueuse de l'environnement.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Le processus de collecte des données est efficace. L'indicateur d'exécution est fondé sur les factures mensuelles reçues du fournisseur d'électricité. L'OMPI reçoit chaque mois : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une facture pour le site principal de l'OMPI (bâtiments NB, AB, GBI, GBII, PCT et salle de conférence) parce qu'un seul compteur électrique est installé pour ces bâtiments;</li> <li>• deux factures pour le bâtiment CAM où deux compteurs électriques sont installés (il convient de noter que l'OMPI n'est pas propriétaire de ce bâtiment, mais locataire).</li> </ul> Sur la base de ces factures, la Division de l'infrastructure des locaux tient à jour un registre de la consommation.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données sont exactes et facilement vérifiables.
1.e.	Présentées dans les délais	Les données sont actualisées chaque mois lors de la réception des factures d'électricité.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont claires, le calcul est transparent.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<p><b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p> Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable</p>		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	



**Indicateur d'exécution du programme 25** : Augmentation du nombre de composantes TIC communes utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des plateformes de propriété intellectuelle.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles et montrent une augmentation du nombre de composantes TIC communes utilisées dans la mise en œuvre des plateformes de propriété intellectuelle à l'OMPI.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées car elles rendent compte des fonctionnalités supplémentaires et des composantes TIC qui ont été mises au point et mises en production.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Les données relatives à l'exécution sont accessibles sur la page Wiki du portail de la propriété intellectuelle sur l'Intranet de l'OMPI, et les autres composantes TIC sont disponibles sur le site Web de l'OMPI.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables par les parties prenantes concernées et intéressées qui ont accès aux documents et aux systèmes, sur l'Intranet et sur le site Web de l'OMPI, qui montrent les composantes TIC communes utilisées dans la mise en œuvre des plateformes de propriété intellectuelle.
1.e.	Présentées dans les délais	Le programme rend régulièrement compte des détails techniques sur les composantes TIC communes utilisées dans la mise en œuvre des plateformes de propriété intellectuelle au Conseil des TIC. En outre, un résumé des données relatives à l'exécution est communiqué aux États membres sur une base annuelle et biennale dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont factuelles et claires. Les documents montrent les différentes composantes TIC qui ont été mises en œuvre.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>

## 2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs

### Classement :




Code de couleurs exact





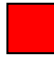








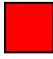


Code de couleurs inexact













Code de couleurs non évaluable

2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		

**Indicateur d'exécution du programme 26 :** Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART).

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>			
<b>Classement :</b>			
	Répond suffisamment aux critères		Répond partiellement aux critères
	Ne répond pas aux critères		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>		<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes en ce qu'elles rendent compte des résultats des travaux de la DSI et, en particulier, de la valeur perçue du résultat des travaux de la DSI du point de vue des entités faisant l'objet d'un audit.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Le travail accompli par la DSI donne lieu à la formulation de recommandations. Les données relatives à l'exécution sont communiquées dans le cadre d'enquêtes envoyées à la direction afin de recueillir des informations sur la qualité et les recommandations. Elles sont considérées suffisantes et exhaustives.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles		Les données relatives à l'exécution sont collectées au moyen d'enquêtes. Les résultats de l'enquête sont compilés et stockés dans la base de données commune de la DSI.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont recueillies au moyen d'enquêtes et leur exactitude peut être vérifiée puisqu'elles sont numérisées et stockées dans le disque partagé de la DSI.
1.e.	Présentées dans les délais		Les données relatives à l'exécution sont collectées après chaque intervention de la DSI et sont présentées dans les rapports trimestriels à l'Organe consultatif indépendant de surveillance.
1.f.	Claires/transparentes		Les données et informations figurant dans les données relatives à l'exécution sont explicites ou sont communiquées d'une manière claire et transparente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>		<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>			
<b>Classement :</b>			
	Code de couleurs exact		Code de couleurs inexact
	Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		Pas d'observations

**Indicateur d'exécution du programme 27** : Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles du fait que les enquêtes sur la satisfaction des clients facilitent la collecte de données précieuses et constituent un moyen de communication pour l'OMPI et les participants des conférences. Les résultats de l'enquête fournissent des informations utiles pour assurer le suivi des problèmes recensés et aident à définir les aspects positifs de la gestion des services de conférence.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution répondent partiellement aux critères. Les résultats de l'enquête concernent principalement les participants des conférences externes et sont limités à celles et ceux qui répondent ou ont participé à l'enquête. Les résultats ne tiennent pas compte du poids potentiel des participants des conférences n'ayant pas répondu à l'enquête.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les résultats de l'enquête concernant les participants satisfaits des services de conférence de l'OMPI sont disponibles pour vérification par les personnes compétentes ayant accès à Opinio (outil d'enquête fondé sur le Web). En outre, cet outil relativement convivial facilite la collecte efficace des données des participants des conférences.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et peuvent être vérifiées avec Opinio. L'outil établit précisément le pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI.
1.e.	Présentées dans les délais	 Les résultats de l'enquête concernant les diverses conférences tenues tout au long de l'année sont régulièrement établis grâce à Opinio. Les résultats sont examinés au cours de réunions de section/de division, et les commentaires et observations utiles sont communiqués aux autres parties prenantes concernées en interne.  Un rapport standard unique, regroupant les informations issues des différentes enquêtes, est établi au moyen d'Opinio en fin d'année. Les résultats consolidés des enquêtes sont communiqués à la direction.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont transparentes et présentées de manière ouverte, factuelle et cohérente.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>

## 2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs

### Classement :




Code de couleurs exact






Code de couleurs inexact



Code de couleurs non évaluable

2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		

**Indicateur d'exécution du programme 28** : Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI.

<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>		
<b>Classement :</b>		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles montrent les contrats pertinents conclus avec des prestataires externes qui ont été évalués du point de vue des risques tiers. En outre, les données relatives à l'exécution renvoient à la documentation concernant les procédures d'automatisation et de formation portant sur quatre nouveaux processus de gestion des risques.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution font état des progrès accomplis dans la réalisation des critères d'évaluation des résultats, et les rapports pertinents sur les risques informatiques et les risques tiers peuvent être examinés.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	Il existe des systèmes et des outils permettant d'accéder, d'enregistrer, de suivre et d'analyser les données relatives à l'exécution, ainsi que d'en rendre compte. Une solution automatisée, MetricStream®, est utilisée pour gérer les risques informatiques, tandis que Microsoft® Excel est utilisé pour enregistrer et suivre les demandes de service pour les évaluations des risques tiers.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données pertinentes relatives à l'exécution concernant les évaluations des risques tiers peuvent être extraites ou filtrées à partir des feuilles Microsoft® Excel, tandis que la gestion et la notification des risques informatiques peuvent être vérifiées grâce aux rapports pertinents sur la gestion des risques.
1.e.	Présentées dans les délais	L'établissement de rapports sur le nombre d'évaluations des risques réalisées au sujet de prestataires de services s'inscrit dans le cadre des rapports établis chaque année à l'intention du Comité directeur de la sécurité et de l'assurance informatique. En outre, l'état d'avancement de la mise en œuvre des procédures de gestion des risques informatiques fait l'objet de rapports réguliers au comité directeur et de rapports sur les faits marquants.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution sont factuelles et transparentes.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>

**2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs**

**Classement :**



Code de couleurs exact









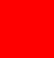
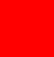
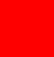
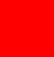




Code de couleurs inexact



Code de couleurs non évaluable














2.b.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		

**Indicateur d'exécution du programme 30** : Nombre et pourcentage de participants de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche dans les activités de formation et de renforcement des capacités qui obtiennent un score de 60% ou plus à un bref questionnaire à choix multiple sur les questions de fond.















<b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b>			
<b>Classement :</b>			
	Répond suffisamment aux critères		Répond partiellement aux critères
			Ne répond pas aux critères
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>		<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles		La conception des données relatives à l'exécution est appropriée pour mesurer l'indicateur d'exécution correspondant. Cela étant, les données relatives à l'exécution n'ont été recueillies qu'une seule fois sur six possibilités.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Le nombre de questionnaires collectés pour les données relatives à l'exécution ne tient compte que d'un engagement sur les six existant. Par conséquent, les données relatives à l'exécution ne sont ni suffisantes, ni exhaustives.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles		Si la méthode retenue pour collecter les données relatives à l'exécution est efficace, les données relatives à l'exécution n'ont été recueillies que dans un seul cas sur six.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution ne sont pas complètes et leur exactitude ne peut donc pas être vérifiée.
1.e.	Présentées dans les délais		Les données relatives à l'exécution ne sont pas complètes et leur présentation dans les délais est donc compromise.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution sont incomplètes, d'où l'impossibilité d'en évaluer la clarté et la transparence.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>		<b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution ne répondent pas aux critères</b>
<b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b>			
<b>Classement :</b>			
	Code de couleurs exact		Code de couleurs inexact
			Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "Impossible à évaluer" est exact.
2.b.	Commentaires du programme		



**Indicateur d'exécution du programme 31 : Flexibilité des données inscrites au registre international.**

<p><b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p>  Répond suffisamment aux critères            Répond partiellement aux critères            Ne répond pas aux critères         </p>		
	<p><b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b></p>	<p><b>Observations/limites des données</b></p>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles montrent la flexibilité et le niveau de détail de la structure de l'information utilisée pour l'enregistrement des données dans le nouveau système administratif du Service d'enregistrement de La Haye (HBO) par rapport à l'approche "en bloc" du système existant (DMAPS).
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées. Les documents justificatifs illustrent la flexibilité des données inscrites au registre International par rapport à l'approche précédente dans le cadre du système DMAPS.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles et vérifiables par les personnes ayant accès à l'Intranet de l'OMPI et au répertoire des documents de projet du système HBO.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables grâce aux descriptifs de projet et autres documents pertinents inscrits au registre International.
1.e.	Présentées dans les délais	 Le programme a établi des rapports à l'intention de la direction dans le cadre du suivi de l'automatisation du Service d'enregistrement de La Haye.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution répondent aux critères. Les documents justificatifs comportent des illustrations et des explications sur la flexibilité des données inscrites au registre international.
1.g.	<p><b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b></p>	<p><b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b></p>
<p><b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p>  Code de couleurs exact            Code de couleurs inexact            Code de couleurs non évaluable         </p>		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires du programme	

**Indicateur d'exécution du programme 32 : Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de Lisbonne, y compris les processus et procédures électroniques.**

<p><b>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p> Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères</p>		
	<b>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</b>	<b>Observations/limites des données</b>
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles en ce qu'elles montrent l'amélioration des opérations et des processus électroniques du Service d'enregistrement de Lisbonne, conformément au résultat escompté pour le programme.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées. Les documents justificatifs font état des améliorations apportées aux opérations du Service d'enregistrement de Lisbonne moyennant l'automatisation des processus et procédures.
1.c.	Collectées efficacement/aisément accessibles	 Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles et vérifiables par les personnes ayant accès au site Intranet de l'OMPI et répertoire relatif au projet d'automatisation pour les opérations de Lisbonne (e-Lisbon).
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables dans les documents relatifs au projet d'automatisation pour les opérations de Lisbonne (e-Lisbon).
1.e.	Présentées dans les délais	 Les données relatives à l'exécution ont été communiquées à la direction dans le cadre du suivi de l'automatisation du Service d'enregistrement de Lisbonne. Les progrès réalisés ont été communiqués aux États membres dans le cadre des rapports annuels sur les activités du programme.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution répondent partiellement aux critères. La clarté des données justificatives peut être améliorée en alignant chacun des objectifs de l'indicateur d'exécution sur un niveau de référence clair et précis.
1.g.	<b>Conclusions sur les données relatives à l'exécution</b>	 <b>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</b>
<p><b>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</b></p> <p><b>Classement :</b></p> <p> Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable</p>		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'autoévaluation indiquant "partiellement atteint" pour une ÉIE et "non atteint pour deux autres est exact.
2.b.	Commentaires du programme	

[L'annexe III suit]

## ANNEXE III – DÉFINITION DES CRITÈRES DE VALIDATION

Afin de faciliter le processus de validation, l'équipe de validation a appliqué une version adaptée des "critères de bonnes pratiques pour les systèmes de données" définis par le National Audit Office du Royaume-Uni. Les données relatives à l'exécution et les informations utilisées pour rendre des comptes de l'exécution du programme doivent être :

1. **Pertinentes et utiles** par rapport à ce que l'Organisation cherche à réaliser d'après les mesures de performance. Les éléments quantifiés et les données communiquées doivent couvrir tous les aspects importants de la performance exprimés à travers les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Les méthodes de collecte des données, les critères et les hypothèses ne doivent pas induire en erreur. Les données et les hypothèses n'ayant pas d'influence sur la décision de validation doivent être exclues.
2. **Suffisantes et détaillées** pour révéler l'étendue des progrès accomplis par rapport à la mesure des performances. Les données relatives à l'exécution devront inclure toutes les informations qui étaient disponibles pour faire une évaluation détaillée en fonction des mesures de la performance.
3. **Collectées efficacement et aisément accessibles** – Des systèmes appropriés sont mis en place pour enregistrer, atteindre, communiquer et analyser les données requises pour faire rapport en fonction des mesures de performance.
4. **Exactes et vérifiables** suffisamment pour l'usage qui en est fait, aptes à refléter le changement, étayées par une documentation claire, de sorte que les méthodes d'établissement des mesures puissent être validées. Le principe de l'exactitude exige d'éviter autant qu'il est possible les partis pris et les incertitudes. S'agissant de la validation, l'exactitude et la vérification sont exigées à deux niveaux.
  - a) Le premier se rapporte à l'exactitude et à la preuve écrite/justifiée, c'est-à-dire matérielle, des données et informations quantitatives.
  - b) Le deuxième se rapporte à l'exactitude et à la preuve écrite/justifiée, c'est-à-dire matérielle, d'informations autres que quantitatives.
5. **Présentées dans les délais**, de manière suffisamment régulière pour permettre de suivre les progrès et suffisamment rapide pour être toujours d'actualité.
6. **Clares et transparentes**, c'est-à-dire que les informations divulguées doivent être compréhensibles par les destinataires et leur permettre de prendre des décisions avec une relative sécurité. La transparence concerne le degré de visibilité de la présentation des informations faite d'une manière ouverte, claire, factuelle, neutre et cohérente, sur la base de preuves documentaires. Les informations seront enregistrées, compilées et analysées d'une manière qui permet aux examinateurs internes et aux destinataires externes d'attester de leur crédibilité. La transparence repose notamment sur les impératifs suivants :
  - a) énoncer et documenter de manière explicite et explicite toutes les hypothèses;
  - b) référencer clairement les documents de travail;
  - c) indiquer tous les calculs, méthodes et informations utilisés;
  - d) recenser clairement tous les changements dans la documentation;
  - e) recenser et documenter les informations de façon à permettre une validation indépendante;
  - f) documenter les explications ou les justifications (par exemple les choix en matière de procédure, méthodologie, paramètres, sources d'information, facteurs déterminants, critères d'échantillonnage);
  - g) justifier les critères choisis;

- h) expliquer les hypothèses, références et méthodes de sorte qu'un tiers puisse reproduire les informations communiquées; et
- i) rendre compte de tout facteur extérieur au projet susceptible d'influer sur les décisions des destinataires.

7. Il y a un critère additionnel pour évaluer les rapports sur les mesures de performance, à savoir l'**Exactitude du code de couleurs**. Le code de couleurs a une fonction distincte et ne fait pas partie à proprement parler des données relatives à l'exécution. Une évaluation de l'exactitude a été faite sur la base de la question de savoir si les notations pourraient être justifiées en vertu des informations présentées dans les données relatives à l'exécution communiquées dans le cadre du rapport sur la performance en 2018-2019.

[L'annexe IV suit]

## ANNEXE IV – RÉUNIONS D'ÉCHANTILLONNAGE

Un échantillonnage aléatoire portant sur un indicateur d'exécution par programme a été réalisé par les membres de l'Équipe de haute direction de l'OMPI ou leurs suppléants lors d'une réunion virtuelle avec le personnel de la DSI via Skype.

<b>Chef de programme/ suppléant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Date de la réunion</b>	<b>Numéro et nom du programme</b>
<b>Mme Forbin</b>	Vice-directrice générale, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création	31 mars 2020	a) Programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes
<b>M. Matus</b>	Vice-directeur général, Secteur du développement	30 mars 2020	a) Programme 8 – Coordination du Plan d'action pour le développement b) Programme 9 – Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés c) Programme 11 – Académie de l'OMPI
<b>M. Sandage</b>	Vice-directeur général, Secteur des brevets et de la technologie	31 mars 2020	a) Programme 1 – Droit des brevets b) Programme 5 – Système du PCT c) Programme 7 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
<b>Mme Wang</b> <i>Représentée par M. Ignasse</i>	Vice-directrice générale, Secteur des marques et des dessins et modèles	2 avril 2020	a) Programme 2 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques b) Programme 6 – Système de Madrid c) Programme 31 – Système de La Haye d) Programme 32 – Système de Lisbonne
<b>M. Getahun</b>	Sous-directeur général, Secteur des questions mondiales	1 <sup>er</sup> avril 2020	a) Programme 4 – Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques b) Programme 17 – Promotion du respect de la propriété intellectuelle c) Programme 18 – Propriété intellectuelle et défis mondiaux d) Programme 20 – Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs

Chef de programme/ suppléant	Intitulé	Date de la réunion	Numéro et nom du programme
<b>M. Sundaram</b>	Sous-directeur général, Secteur administration et gestion	1 <sup>er</sup> avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Programme 22 – Gestion du programme et des ressources</li> <li>b) Programme 24 – Services d'appui généraux</li> <li>c) Programme 25 – Technologies de l'information et de la communication</li> <li>d) Programme 27 – Services de conférence et services linguistiques</li> <li>e) Programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes</li> </ul>
<b>M. Takagi</b>	Sous-directeur général, Secteur de l'Infrastructure mondiale	2 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Programme 12 – Classifications internationales et normes</li> <li>b) Programme 13 – Bases de données mondiales</li> <li>c) Programme 14 – Services d'accès à l'information et aux savoirs</li> <li>d) Programme 15 – Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle</li> </ul>
<b>M. Prasad</b>	Sous-directeur général et chef de Cabinet	30 mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Programme 19 – Communications</li> <li>b) Programme 20 – Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs</li> <li>c) Programme 21 – Direction générale</li> </ul>
<b>Mme Moussa</b>	Directrice, Département de la gestion des ressources humaines	9 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Programme 23 – Gestion et mise en valeur des ressources humaines</li> </ul>
<b>M. Svantner</b> <i>Représenté par M. Napolitano</i>	Directeur, Département des pays en transition et des pays développés	1 <sup>er</sup> avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) Programme 10 – Pays en transition et pays développés</li> <li>a) Programme 30 – Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation</li> </ul>
<b>M. Fink</b>	Économiste en chef, Division de l'économie et des statistiques	3 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Programme 16 – Économie et statistiques</li> </ul>
<b>M. Singh</b>	Directeur, Division de la supervision interne	3 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) Programme 26 – Supervision interne</li> </ul>

[L'annexe V suit]

**ANNEXE V – CADRE DE VALIDATION**

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 1 – Droit des brevets	I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Pourcentage des participants à des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine des brevets qui font état d'un meilleur niveau de connaissances	n.d. (à déterminer fin 2017)	90%	Le niveau de connaissances est passé de 71% (avant formation) à 89% (après formation). (2018/19)
Programme 2 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	I.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	3458 (3294) signes (total à la fin de 2017)	200 (100) nouveaux signes publiés	405 nouveaux signes publiés (3863 au total à fin 2019 )
Programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes	III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de droit d'auteur dans le cadre de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle	Afrique : 25% (identique) au total Pays arabes : 0 (2) au total Asie et Pacifique : 10 (7) au total Amérique latine et Caraïbes : 9 (8) au total	Afrique : 3 supplémentaires Pays arabes : 1 supplémentaire Asie et Pacifique : 6 supplémentaires Amérique latine et Caraïbes : 3 supplémentaires	Afrique : 3 supplémentaires (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Niger) Pays arabes : abandonné Asie et Pacifique : 2 supplémentaires (Bhoutan, Thaïlande) Amérique latine et Caraïbes : aucun supplémentaire
Programme 4 – Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles	n. d.	80%	90% de participants satisfaits
Programme 5 – Système du PCT	II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Qualité de la traduction	86.2% (86%)	88% (+/-3%)	2018: 86% 2019: 89%

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 6 – Système de Madrid	II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Renouvellements :	29 595 (30,103)	2018: 33 300 2019: 34 890	2018: 32 258 2019 : 29 136 (préliminaire)
Programme 7 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine auxquelles le Centre a contribué pour ce qui est de leur élaboration ou de leur appui	Principes UDRP, actualisation des principes UDRP compte tenu des nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement, procédure de l'ICANN de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de l'ICANN de règlement des litiges postérieure à l'attribution - au total (identique) 76 (74) politiques administrées portant sur les ccTLD au total  7 (4) politiques relatives aux ccTLD bénéficiant d'un appui	Mise en œuvre, au sein du système des noms de domaine, des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures  Deux politiques supplémentaires administrées portant sur les ccTLD  4 politiques relatives aux ccTLD bénéficiant d'un appui	Maintien effectif dans le système des noms de domaine des politiques de règlement des litiges tenant compte des contributions de l'OMPI  5 politiques supplémentaires relatives aux ccTLD administrées (78 au total à la fin de 2019, à la suite de 3 suppressions (.GQ, .ML, .TK)) 21 politiques relatives aux ccTLD bénéficiant d'un appui (28 au total)
Programme 8 – Coordination du Plan d'action pour le développement	III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	Nombre de programmes qui rendent compte dans le détail de la mesure dans laquelle les recommandations du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget ont orienté leurs travaux	22 programmes (à déterminer)	Maintien (à déterminer)	23 programmes
Programme 9 – Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de pays participant à des projets de coopération Sud-Sud	113	115	20 pays supplémentaires (133 au total à fin 2019)



Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 10 – Pays en transition et pays développés	I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations	23 (6) pays (au total) <sup>8</sup>	5 pays au cours de l'exercice biennal	5 pays supplémentaires (Estonie, Géorgie, Hongrie, République tchèque, Serbie)  10 pays de référence ont actualisé leurs lois et réglementations (Albanie, Bulgarie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Ukraine) (28 pays en transition)
Programme 11 – Académie de l'OMPI	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de supérieurs hiérarchiques satisfaits de l'application des connaissances et des compétences acquises par les personnes formées dans le cadre de leur activité professionnelle	93%	50% des personnes ayant répondu	90% des personnes ayant répondu
Programme 12 – Classifications internationales et normes	IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Page d'accueil de la CIB : 352 928, dont 49,2 % en provenance de pays en développement.	Rester aux niveaux de référence - annuels	Page d'accueil de la CIB : 2018 : 364 004 consultations, dont 52 % de pays en développement 2019 : 375 890 consultations, dont 53 % de pays en développement
Programme 13 – Bases de données mondiales	IV.2 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'utilisateurs par trimestre des bases de données mondiales	Base de données mondiale sur les marques 279 676 au quatrième trimestre 2017 (119 208)  Base de données mondiale sur les dessins et modèles 26 122 au quatrième trimestre 2017 (16 868)	BDM : +5% (annuel)  BDDM : +5% (annuel)	BDM : - 491 206 T4 2018 (+76 %) - 773 924 T4 2019 (+58 %) BDDM : - 61 685 T4 2018 (+136 %) - 42 814 T4 2019 (+49 % par rapport à l'objectif de 2018)
Programme 14 – Services d'accès à l'information et aux savoirs	IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	ARDI : 1110 (800)  ASPI : 52 (55)	ARDI : 1250 (1000)  ASPI : 65	ARDI : 2 311 (+108 %)  ASPI : 59 (+14 %)

<sup>8</sup> Le niveau de référence 2017 a été réinitialisé afin de tenir compte du chiffre total.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution																																																							
Programme 15 – Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Niveau de service moyen <sup>9</sup> des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS	Moyenne générale : 3,1 (identique)	3.3 (3.2)	Moyenne générale : 3,3 – Afrique : 3,0 – Pays arabes : 3,2 – Asie et Pacifique : 3,6 – Amérique latine et Caraïbes : 3,3 – Pays en transition : 3,7 – Autres : 3,1																																																							
Programme 16 – Économie et statistiques	V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	L'écart entre la prévision d'avril et les chiffres réels concernant les demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye se situe dans les valeurs prévues	Les valeurs effectives pour 2017 ont été comprises dans les intervalles de confiance de 80% pour le PCT, Madrid et La Haye (2016 : 103%, 102%, 100%)	Les valeurs réelles sont comprises dans l'intervalle de confiance(IC) de 80%	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>80% IC</td> <td>2018</td> <td>Réel</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>bas</td> <td></td> <td>élevé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PCT</td> <td>235 300</td> <td>265 000</td> <td>251 737</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madrid</td> <td>48 310</td> <td>63 800</td> <td>60 947</td> <td></td> </tr> <tr> <td>La Haye</td> <td>4 380</td> <td>8 820</td> <td>5 447</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"> </td> </tr> <tr> <td></td> <td>80% IC</td> <td>2019</td> <td>Réel</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>bas</td> <td></td> <td>élevé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PCT</td> <td>242 200</td> <td>273 900</td> <td>265 705</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madrid</td> <td>49 230</td> <td>67 200</td> <td>64 400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>La Haye</td> <td>4 820</td> <td>9 800</td> <td>5 887</td> <td></td> </tr> </table>		80% IC	2018	Réel			bas		élevé		PCT	235 300	265 000	251 737		Madrid	48 310	63 800	60 947		La Haye	4 380	8 820	5 447								80% IC	2019	Réel			bas		élevé		PCT	242 200	273 900	265 705		Madrid	49 230	67 200	64 400		La Haye	4 820	9 800	5 887	
	80% IC	2018	Réel																																																									
	bas		élevé																																																									
PCT	235 300	265 000	251 737																																																									
Madrid	48 310	63 800	60 947																																																									
La Haye	4 380	8 820	5 447																																																									
	80% IC	2019	Réel																																																									
	bas		élevé																																																									
PCT	242 200	273 900	265 705																																																									
Madrid	49 230	67 200	64 400																																																									
La Haye	4 820	9 800	5 887																																																									
Programme 17 – Promotion du respect de la propriété intellectuelle	VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de collaborations stratégiques <sup>10</sup> en partenariat avec des organisations dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	7 collaborations stratégiques en cours au total (identique)	7 collaborations stratégiques actives	8 collaborations stratégiques actives (au total à la fin de 2019)																																																							
Programme 18 – Propriété intellectuelle et défis mondiaux	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de dispositions prises pour l'accueil de scientifiques de pays en développement	9 (6) au total, dont 7 complétées à la fin de 2017	4 dispositions supplémentaires pour l'accueil	11 dispositions supplémentaires pour l'accueil (20 au total, dont 13 complétées en 2018-2019)																																																							

<sup>9</sup> Pour une définition des indicateurs de niveau de service, veuillez consulter la page 3 des questions-réponses soumises à la vingt-septième session du Comité du programme et budget (document WO/PBC/27/Q&A).

<sup>10</sup> Les collaborations stratégiques recouvrent les partenariats systématiques et à long terme, y compris ceux établis en vertu d'accords de coopération, et traitent des éléments relatifs à la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 19 – Communications	VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Image de marque et réputation : couverture positive des principales activités et réalisations de l'OMPI par les médias du monde entier	97% des articles sur l'OMPI étaient positifs ou neutres	Au moins 95% des articles sur l'OMPI sont positifs ou neutres	95 % des articles parus en 2018-2019 sur l'OMPI étaient positifs ou neutres
Programme 20 – Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales  VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports, des résolutions et des documents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus pertinents et ciblés  Délai de traitement des demandes de renseignements	79% <sup>11</sup> (80%) des contributions de l'OMPI ont été prises en considération  Délai de réponse : Bureau de l'OMPI au Brésil : 90% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI en Chine : 90% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI au Japon : 100% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 100% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI à Singapour : 100% dans un délai de 24 heures	85%  90% dans un délai de 24 heures (tous bureaux confondus) (à déterminer)	87,5 % des contributions de l'OMPI (14 sur 16) ont été prises en considération en 2018-2019.  Délai de réponse dans les 24 heures 2018 2019 Bureau de l'OMPI au Brésil 90% 90% Bureau de l'OMPI en Chine 95% 100 % Bureau de l'OMPI au Japon 97% 94 % Bureau de l'OMPI en Russie 95% 98% Bureau de l'OMPI à Singapour 100% 95 %
Programme 21 – Direction générale	VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	2 supplémentaires (identique)	2 supplémentaires	Le 10 juillet 2018, le Directeur général a publié l'édition 2018 de l'Indice mondial de l'innovation, intitulée "L'innovation, source d'énergie pour le monde entier", qui traite de l'objectif de développement durable 7 <sup>12</sup> , examiné par le Forum politique de haut niveau (New York, 9-18 juillet 2018).  Troisième édition du "Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social" (28 - 31 mai 2019)
Programme 22 – Gestion du programme et des ressources	IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Sensibilisation et responsabilisation accrues des chefs de service concernant l'application du cadre réglementaire	n.d. (à déterminer)	90% (à déterminer)	85%

<sup>11</sup> Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, 30 communications sur 38 avaient été prises en considération.

<sup>12</sup> Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 23 – Gestion et mise en valeur des ressources humaines	IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Parité hommes-femmes : pourcentage de femmes occupant un poste de niveau P-4 à D-2	P4 – 45.7 (45.6%) P5 – 35.1% (35.6%) D1 – 31.4 (30.0%) D2 – 18.2% (16.7%)	P4 - 48% P5 - 40% D1 - 35% D2 - 20%	2018 2019 P4 46.4% 48.4% P5 34.0% 32.0% D1 36.4% 33.3% D2 15.4% 15.4%
Programme 24 – Services d'appui généraux	IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI <sup>13, 14</sup>	électricité : 7 888 733 kWh (7 758 000) eau : 37 894 m3 (40 654) gaz naturel pour le chauffage : 2 641 kWh/HDD (7 550 012) fioul domestique : 5 090 l (5'500) Système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (8 105 kWh/CDD). Émissions de carbone : 7 243 tonnes de CO2, dont 100% ont été compensées (émissions de carbone fin 2017)	Conserver les niveaux de consommation de la fin de 2017 (identique) (+/- 2%) Conserver les niveaux de consommation de la fin de 2017 (identique) (+/- 2%) Conserver les niveaux de consommation d'énergie de la fin de 2017 (identique) (+/- 5%) Conserver les niveaux de consommation d'énergie de la fin de 2017 (identique) (+/- 5%) Conserver les niveaux de consommation d'énergie de la fin de 2017 (identique) (+/- 5%) Conserver les niveaux d'émission de la fin de 2017 (identique) (+/- 2%)	Électricité 2018 : 7 511 018 kWh (-4,8 %) 2019 : 7 162 837 kWh (-9,2 %) Eau 2018 : 32 824 m3 (-13,4 %) 2019 : 33 493 m3 (-11,6 %) Gaz naturel pour le chauffage : 2018 : 2828 kWh/HDD (+7,1 %) 2019 : 2644 kWh/HDD (+0,1 %) fioul domestique : abandonné  Système de refroidissement à l'eau du lac Léman 2018 : 8 319 kWh/CDD (+2,6 %) 2019 : 9 093 kWh/CDD (+12,2 %) Émissions de carbone : 2018 : 7 445 tonnes de CO2 (+2,8 %) 2019 : 7 690 tonnes de CO2 (+6,2 %) 100% ont été compensées
Programme 25 – Technologies de l'information et de la communication	IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Augmentation du nombre de composantes TIC communes utilisées dans le cadre de la mise en œuvre	1 (à déterminer)	Au moins 5	6 composantes supplémentaires (7 au total fin 2019)
Programme 26 – Supervision interne	IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	90% (81%) des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	85% des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes, assorties de délais (SMART)	Pourcentage de chefs de service ayant estimé que les recommandations de la DSI étaient précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais : - 2018: 84% - 2019: 82%

<sup>13</sup> La méthode permettant de mesure l'indicateur d'exécution a été affinée en 2018 afin de tenir compte des normes de l'industrie (voir les notes de bas de page ci-dessous), ce qui a donné lieu à des mises à jour des niveaux de référence.

<sup>14</sup> Consommation énergétique de tous les bâtiments du siège et des bâtiments loués à Genève :

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 27 – Services de conférence et services linguistiques	IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	98% à fin 2017 (95% à fin 2016)	Maintien du taux à la fin de 2016	97% de taux moyen de satisfaction en 2018-2019 2018: 98% 2019: 96%
Programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes	IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI	Tous les nouveaux contrats pertinents (50%) conclus avec des prestataires de services externes font l'objet d'une évaluation du risque de tiers  Les procédures de gestion des risques informatiques ont été mises en œuvre manuellement et exécutées au cas par cas.	90% des nouveaux contrats avec des prestataires externes font l'objet d'une évaluation du risque de tiers  Uniformisation grâce à l'automatisation et à la formation concernant au moins 4 processus de gestion des risques	Tous les contrats pertinents (100%) conclus avec des prestataires externes ont été évalués du point de vue du risque de tiers.  Uniformisation grâce à l'automatisation et à la formation concernant 4 nouveaux processus de gestion des risques et la formation à ces processus (4 au total)
Programme 30 – Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	Nombre et pourcentage de participants de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche dans les activités de formation et de renforcement des capacités qui obtiennent un score de 60% ou plus à un bref questionnaire à choix multiple sur les questions de fond.	n. d.	65% (à déterminer)	Données non disponibles
Programme 31 – Système de La Haye	II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Flexibilité des données inscrites au registre international	À la fin de 2017 : i) capacité d'accepter, stocker et utiliser des données granulaires; ii) conformité avec la norme ST.96, permettant aux offices d'envoyer ou de recevoir des formats de données normalisées; et iii) capacité à accepter des jeux de caractères UTF8 au moyen de la technologie de base de données relationnelle (Impossibilité de recevoir, d'enregistrer, d'extraire et de communiquer des données axées sur les dessins ou modèles et des données en caractères autres que latins)	Il est possible de recevoir, d'enregistrer, d'extraire et de communiquer des données axées sur les dessins ou modèles, y compris en caractères non latins	Capacité de recevoir, enregistrer, extraire et communiquer des données axées sur les dessins et modèles, y compris en caractères autres que latins enregistrés en décembre 2018 avec le lancement de la plateforme informatique du système de La Haye

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 32 – Système de Lisbonne	II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de Lisbonne, y compris les processus et procédures électroniques	À la fin de 2017, l'élaboration de formulaire de dépôt électronique était encore au stade de l'exploration. (Processus et outils actuels pour la saisie, la notification et la publication des données)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de dépôt électronique en ligne</li> <li>- Outils améliorés pour la saisie et la notification des données</li> <li>- Publication automatique des nouvelles transactions en vertu du service d'enregistrement de Lisbonne</li> </ul>	<p>À la fin de 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribution opérationnelle préliminaire fournie pour l'élaboration d'un système informatique complet pour le système de Lisbonne, y compris les formulaires et systèmes de dépôt électronique et les outils de notification;</li> <li>-amélioration des outils informatiques mis en œuvre pour générer les certificats et les notifications connexes en vertu de l'Arrangement de Lisbonne; contribution opérationnelle fournie pour la poursuite de l'amélioration des outils informatiques actuels afin de répondre aux nouvelles exigences découlant de l'Acte de Genève.</li> <li>- la publication automatisée du Bulletin de Lisbonne a été reportée.</li> </ul>

[Fin des annexes et du document]